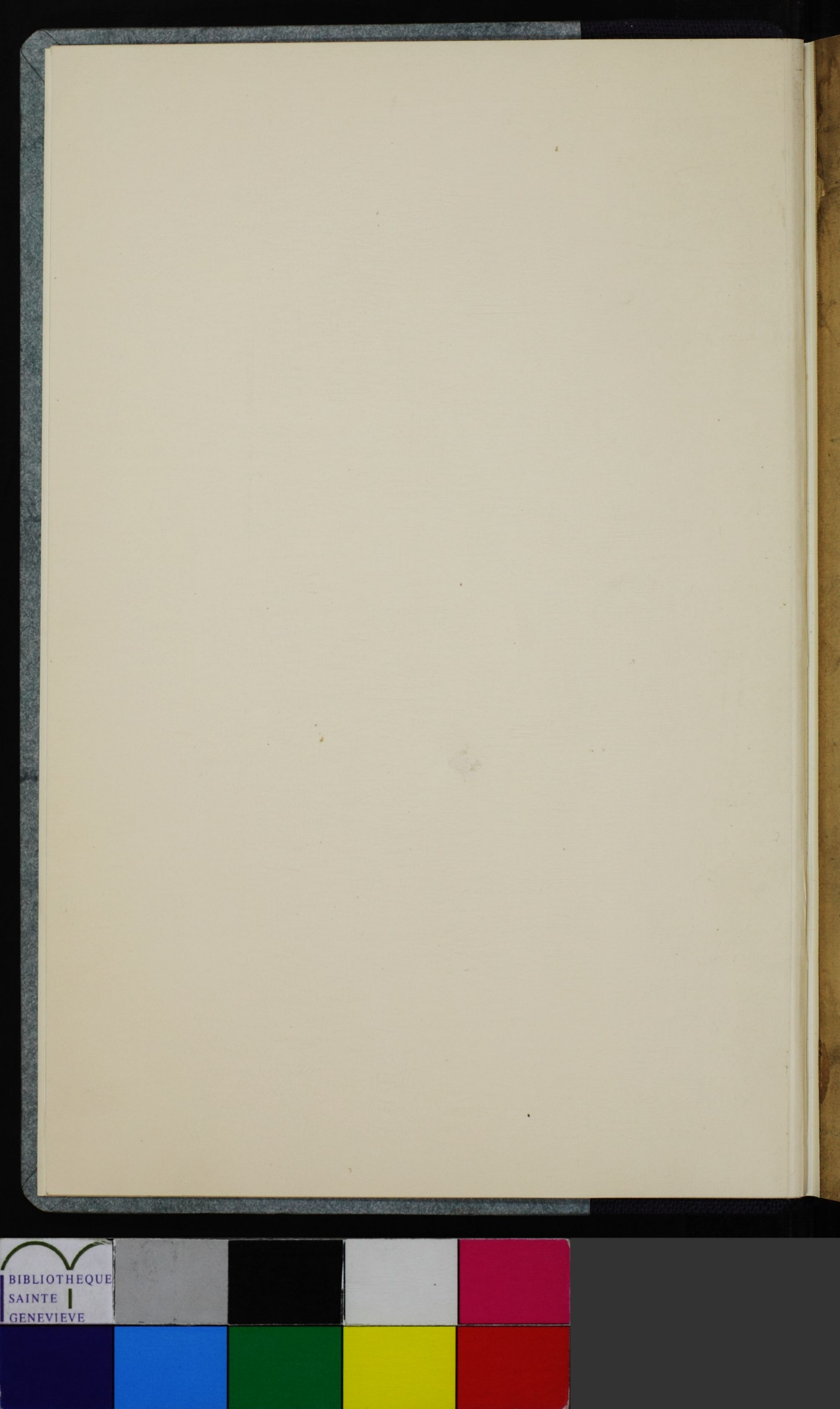
LOUIS DE POTTER

—

T. JUSTE






BIBLIOTHEQUE
SAINTE
GENEVIEVE

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

15

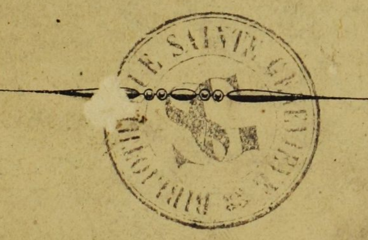
LOUIS DE POTTER

MEMBRE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

THÉODORE JUSTE



BRUXELLES
C. MUQUARDT
HENRY MERZBACH, SUCCESSEUR
MÊME MAISON A GAND ET A LEIPZIG

1874

LOUIS DE POTTER.

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

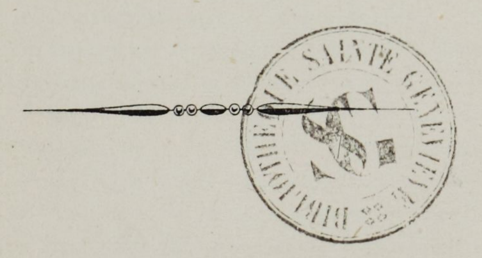
LOUIS DE POTTER

MEMBRE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

THÉODORE JUSTE



BRUXELLES
C. MUQUARDT
HENRY MERZBACH, SUCCESSEUR
MÊME MAISON A GAND ET A LEIPZIG

1874

FR. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCCESSEUR D'EM. DEVROYE,
Bruxelles, 40, rue de Louvain.

TABLE.

LOUIS DE POTTER.

I

Bien qu'il ait été un partisan inébranlable de la forme républicaine, de Potter a sa place marquée, et il mérite une place éminente, parmi les fondateurs de l'État belge. Le premier, dans des écrits restés célèbres, il proclama les libertés qui sont aujourd'hui les fondements de notre Constitution. Il les proclama, et il les défendit avec un grand courage et une noble abnégation. Quoique simple publiciste, il fut, de 1828 à 1830, le véritable chef de l'opposition belge. Il exerça sur ses concitoyens une influence sans égale, et, quoique lui non plus ne prévît ni ne désirât une révolution, il devint le promoteur

de la séparation du nord et du midi des Pays-Bas.

En 1830, de Potter jouissait d'une popularité incomparable. Rendons-lui cette justice qu'il l'employa à une grande œuvre : d'accord avec ses collègues du gouvernement provisoire, il décréta, après les avoir proclamées naguère, les libertés qui ont élevé si haut dans l'estime du monde la Belgique indépendante.

Mais cette popularité ne dura point. Passionnément attaché à ses propres idées, théoricien et philosophe plutôt que politique, de Potter ne put supporter la prééminence du Congrès sur le gouvernement provisoire, ni, plus tard, la victoire de la monarchie sur la république. Croyant avoir rempli sa mission, il se retira volontairement de la scène. Après avoir été l'idole du peuple, il chercha non l'oubli, mais le repos. Au tribun succéda le savant.

Essayons de retracer la vie politique de de Potter, ou, en d'autres termes, de faire connaître à la nouvelle génération les grands services que cet homme remarquable sut rendre à la nationalité belge.

Louis de Potter, né à Bruges le 26 avril 1786, appartenait à une famille noble et opulente. Il eut une enfance fort troublée par les révolutions

qui signalèrent la fin du XVIIIe siècle. Deux fois ses parents émigrèrent. D'abord, proscrits comme *joséphistes,* ils cherchèrent un asile en France; ramenés à Bruges par la restauration autrichienne, ils cherchèrent, en 1794, un asile en Allemagne, lorsque la république française étendit sa domination sur les anciennes provinces belges.

Ce second exil s'était prolongé jusque vers l'époque du consulat. Peu satisfait de l'instruction fort incomplète qu'il avait reçue dans des institutions privées, à Bruges et à Bruxelles, Louis de Potter prit la résolution d'approfondir les langues anciennes et de s'initier en même temps à quelques langues vivantes.

Il avait vingt-cinq ans lorsque les médecins lui conseillèrent un changement de climat. Il partit pour l'Italie en 1811 et passa dix années à Rome (1811 à 1821), puis deux années à Florence (1821 à 1823). Son penchant l'entraînait non vers les beaux-arts, mais vers des études qui se rattachaient directement à l'histoire de l'Église. Dès 1816, il publiait des *Considérations sur l'histoire des principaux conciles depuis les apôtres jusqu'au grand schisme d'Occident.* En 1821, il faisait paraître, en six volumes : *L'esprit de l'Église ou Considérations sur l'histoire*

des conciles et des papes, depuis Charlemagne jusqu'à nos jours. Ces ouvrages le rangèrent parmi les adversaires prononcés du catholicisme, parmi les adeptes de l'école philosophique du XVIIIe siècle.

En 1823, de Potter revint en Belgique.

Après la mort de son père, il quitta Bruges et alla se fixer à Bruxelles, où vint également résider sa mère pour laquelle il eut toujours une vive et respectueuse affection. Comme il n'avait jamais été enthousiaste de l'empire français, il était tout disposé à accepter l'union du nord et du midi des Pays-Bas, sous le sceptre de Guillaume Ier. « Je remercie le sort, » disait-il dans la préface de son premier ouvrage, « de ce qu'il m'a destiné à vivre sous des institutions libérales, qui, par des principes de modération et d'équité, ne mettent aucune barrière à la pensée ni à l'art qui en perpétue les monuments. »

Les premières relations officielles de Louis de Potter furent cependant marquées par un incident où il se révéla tout entier. Son père, M. de Potter *de Droogewalle*, avait été invité, le 13 janvier 1824, par le trésorier du conseil suprême de noblesse, à faire lever ses diplômes et à verser en même temps 395 florins de Hollande. Louis de Potter, devenu le chef de la famille,

refusa formellement de « lever » le diplôme qui lui conférait la noblesse héréditaire. Du reste, il était d'accord avec sa mère qui lui écrivait (1er février 1824) : « Croyez, cher ami, que je ne tiens pas plus que vous aux titres de noblesse, et ce que votre père en a fait n'a été que pour faire comme les autres ; de sorte qu'en y renonçant vous n'offenserez point ses intentions qui ne tendaient qu'à faire tout ce qui vous était agréable. » La détermination de Louis de Potter avait vivement étonné, même froissé M. le baron de Westreenen de Tiellandt, trésorier du conseil suprême de noblesse, membre de l'ordre équestre de la province de Hollande, chevalier de l'ordre du Lion belgique, etc., etc. A une épître un peu sèche et quelque peu comminatoire, où ce noble personnage annonçait qu'il en serait référé au roi, Louis de Potter répondit :

« Bruges, le 24 février 1824.

« Monsieur le Baron, le petit mouvement de dépit qui éclate dans la réponse que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, en date du 19 du courant, me prouve que vous n'avez pas reçu beaucoup de lettres dans le genre de celle que j'ai pris la liberté de vous écrire il y a près d'un mois. Je n'en suis nullement étonné, Monsieur le Baron ; mais, pour vous parler franchement, j'en suis fâché.

« Ce dépit vous a aveuglé au point de vous faire prendre

pour une critique de la conduite de mon père (ce sont vos expressions), ce qui n'est, de ma part, qu'un simple aveu d'une légère différence d'opinion entre lui et moi, sur une chose en elle-même fort indifférente.

« Ce que vous appelez ma *profession de foi en matière de noblesse* ne me fera jamais être injuste envers les personnes qui, malgré le siècle, tiennent encore à l'innocent préjugé des titres. Comme vous, Monsieur le Baron, je me fais gloire d'honorer la probité et le mérite, dans quelque classe de la société que je les rencontre. Je crois que c'est là tout ce qu'on peut exiger de nous, en bonne conscience.

« J'admire le *noble* prince d'Orange, le grand Guillaume, ce défenseur aussi désintéressé qu'intrépide des droits sacrés de ses compatriotes; je déteste le *noble* duc d'Albe, le sanguinaire bourreau de nos ancêtres; j'abhorre le *noble* comte Gérard, le fanatique assassin du héros des Provinces-Unies.

« Si, donc, la noblesse ne donne point de vertus, et si elle peut s'allier avec tous les vices, si même elle peut devenir la récompense de tous les crimes; si, en un mot, la noblesse, par elle-même, n'est rien, pourra-t-on trouver étrange que je n'en veuille point?

« J'ai fait pis que cela, Monsieur le Baron; j'ai opiniâtrement résisté à toutes les sollicitations de feu mon père, qui désirait métamorphoser une partie de sa fortune en *majorats,* pour compenser, me disait-il, ce que la révolution m'avait fait perdre par l'abolition des fiefs. J'ai toujours répondu que, bien loin de permettre qu'on ressuscitât en ma faveur les institutions féodales, je ne cesserais jamais de bénir l'immortelle Constituante de France, qui les avait si généreusement sacrifiées à l'humanité et à la raison. Je la bénis

également, parce que, en jetant le fondement du nouvel édifice social, elle a réduit la plupart des préjugés du moyen âge à leur juste valeur.

« Vous pouvez librement, Monsieur le Baron, informer le conseil suprême de noblesse, de mes opinions et de la résolution qui en est la conséquence : cela le regarde; il est tout naturel qu'il en soit instruit. Ce conseil, dites-vous, en rendra ensuite compte au roi; hélas, je le veux bien, si c'est là un des devoirs imposés par le code du blason. Je ne vois pas, cependant, par quel motif d'utilité publique on détournerait l'attention du roi des objets importants qui l'occupent sans cesse, pour la porter sur des bagatelles qu'il est trop sage pour vouloir considérer sérieusement. Le plus ou le moins de longueur de mon nom et de ses accessoires ne doit-il pas être pour lui une chose aussi peu intéressante, que le plus ou le moins de longueur de mes habits?

« Quoi qu'il en soit, Monsieur le Baron, je rougis si peu de ce que j'ai fait, que je vous autorise volontiers, si vous le jugez convenable, à rendre toute notre correspondance publique. Cela m'exposerait, il est vrai, au mépris de ceux qui ne jugent les hommes que par le nombre de leurs *quartiers;* mais je m'en consolerais sans peine, en méritant l'estime des personnes raisonnables qui croyient qu'on est toujours assez *bien né* quand on est né comme tout le monde, et qu'être *comme il faut* n'est autre chose qu'être bon citoyen et honnête homme.

« Et puis, si la chose venait à être sue, je vous laisse à deviner, Monsieur le Baron, qui de nous deux aurait les rieurs de son côté.

« Je finis, Monsieur le Baron, par vous réitérer mes offres

de payer au trésor du conseil suprême de noblesse, ce que mon père lui devrait, si je n'avais point eu le malheur de le perdre; et par vous prier d'agréer l'assurance respectueuse de ma haute considération.

« De Potter,
« Homme de lettres, à Bruges.

« *P. S.* Votre *post-scriptum,* qui est en même temps l'article principal de votre lettre, m'oblige à vous apprendre que je suis fils unique. La seule sœur que j'aie a épousé un noble de l'ancien régime, et elle m'a vu renoncer à mes titres avec la même indifférence avec laquelle elle avait vu son mari solliciter le rajeunissement des siens. Ma mère a consenti, par écrit, à ce que je demeure volontairement dans l'estimable classe de la bourgeoisie, de laquelle votre famille, Monsieur le Baron, est sortie tout aussi bien que les familles prétendues les plus nobles de l'Europe. »

En 1825, de Potter publia celui de ses ouvrages historiques qui eut le plus de retentissement : la *Vie de Scipion de Ricci, évêque de Pistoie et de Prato.* « La bibliothèque et les riches archives de la famille Ricci, dit-il lui-même, ayant été mises à notre disposition pendant l'année 1823, nous y puisâmes sous les yeux des deux neveux du prélat et de leur commensal, l'ami constant et éclairé de la maison, les documents authentiques qui ont servi à composer ce livre. Il est superflu de dire que MM. Ricci savaient ce que nous avions l'inten-

tion de faire de ce travail, mais il est peut-être bon de ne pas laisser ignorer que l'ami de la maison, qui n'était autre que le comte Fossombroni, alors premier ministre du fils de Léopold, le grand-duc Ferdinand III, nous approuvait fort et nous encourageait sans cesse à poursuivre une entreprise dont personne en Toscane n'aurait pu s'occuper sans péril. » La *Vie de Scipion de Ricci* était la glorification du joséphisme. Ce livre servait à la fois le gouvernement des Pays-Bas et les adversaires des ordres religieux en France ; aussi eut-il un grand succès (1).

En 1826, virent le jour les *Lettres de saint Pie V*, précédées d'une introduction, qui n'était aussi qu'une sorte de réquisitoire contre les

(1) « ... Il parut à Bruxelles, en 1825, c'est-à-dire au plus flagrant de la lutte que la politique de la restauration bourbonnienne en France avait fait renaître contre les jésuites et les ordres religieux en général. Une seconde édition en fut publiée dans la même ville l'année suivante, en même temps qu'il en paraissait à Paris une contrefaçon, mais avec des retranchements ordonnés par la police française... Des traductions de la *Vie de Scipion de Ricci* en allemand et en anglais furent aussi publiées en 1826, la première à Stuttgart, la seconde à Londres... » *Louis de Potter,* par L. JOTTRAND, p. 16.

défenseurs du catholicisme au XVIe siècle [1].

En même temps de Potter avait, sans les signer, publié quelques poésies, assez médiocres d'ailleurs. Parmi celles-ci, le parquet avait distingué : *Saint Napoléon au paradis et en exil, avec une épître au diable.* Mais l'affaire n'eut pas de suite, grâce à une haute intervention [2].

[1] « ... Les *Lettres de saint Pie V* sont une traduction française faite par de Potter de lettres originales du pontife, recueillies à Rome, avec un grand nombre d'autres, par François Goubau, d'Anvers, secrétaire du marquis de Castel Rodrigo, ambassadeur du roi d'Espagne, Philippe IV, près le saint-siége. Goubau les publia à Anvers chez les Plantins, en 1640, en un gros volume in-4°. De Potter dit, dans une note, qu'elles demeurèrent généralement ignorées en France et qu'elles y étaient encore inconnues avant la traduction qu'il en publia... Elles sont précédées d'une introduction historique, un des plus violents pamphlets que l'on puisse concevoir contre les principaux personnages historiques qui ont pris part, en France, en Italie, en Espagne et dans les Pays-Bas aux longues querelles de la réforme religieuse, depuis François Ier et Charles-Quint jusque vers le milieu du XVIIe siècle. » *Louis de Potter,* par L. JOTTRAND, p. 20.

[2] L'ouvrage n'avait pas été incriminé ; mais des poursuites furent dirigées contre les vendeurs. « M. de Potter se déclara l'auteur, sollicita et obtint du roi qu'il ne serait pas donné suite à cette affaire, qui resta au carton par ordre

C'est que de Potter était fort bien non pas en cour (car il n'avait jamais franchi le seuil du palais de Bruxelles), mais avec le ministère. Il était l'ami particulier et, à certains égards, le confident de M. Van Gobbelschroy, son ancien condisciple, devenu ministre de l'intérieur. Il était également le bien-venu chez le baron Goubau, vieux joséphiste, chargé de la direction du culte catholique. «... Ses assiduités auprès de certains hauts fonctionnaires, » disait plus tard l'organe du ministère public, « n'ont-elles pas fait soupçonner qu'il briguait la faveur du nouveau gouvernement ? La voix publique n'a-t-elle pas répété ce bruit ? Quant à nous, nous n'affirmons rien. » Et, en effet, il eût été fort difficile d'affirmer quoi que ce soit en ce sens. De Potter ne se sentait point l'aptitude requise pour les hauts emplois. Publiciste déjà remarqué, collaborateur du *Courrier des Pays-Bas*, le plus influent organe de l'opinion libérale, il était content de son lot (1).

supérieur. » *Souvenirs mss.* de M. Schuermans, procureur du roi à Bruxelles.

(1) Les principaux rédacteurs du *Courrier des Pays-Bas* étaient alors MM. Ducpétiaux, Jottrand et Lesbroussart. Le journal avait neuf cents abonnés, belle clientèle pour

Mais quoiqu'il ne voulût être qu'un simple homme de lettres, de Potter avait une véritable influence. Ce fut par son crédit que, en 1827, M. Tielemans obtint du gouvernement la mission d'aller étudier en Allemagne les principes du joséphisme ou, en d'autres termes, les rapports de l'Église avec l'État. A son retour, il fut, toujours par l'entremise de de Potter, attaché au ministère des relations extérieures en qualité de référendaire [1].

l'époque. Dans l'épître à S. M. Akdola Ier, roi des Puris, par Lesbroussart, on lit :

... Je n'en dirai pas mot aux *neuf cents* abonnés
Qu'au cher Coché-Mommens l'Éternel a donnés.

Dans cette même épître, Lesbroussart disait du royaume des Pays-Bas :

... tu verras en ces lieux
Un peuple brave et bon, loyal, industrieux,
Dont le nom fut jadis environné de gloire,
Mais qui (c'est un grand tort) sait fort peu son histoire;
Tu verras un monarque ami de l'équité,
Qui sut dans ses États fonder la liberté,
Simple, laborieux, à la plainte accessible,
Adoucissant des lois la rigueur inflexible,
Cherchant tous les abus qu'il pourra corriger,
Offrant un sûr asile au proscrit étranger,
Au travail, au talent, ouvrant libre carrière,
Et ne redoutant pas un peuple qui s'éclaire......

(1) De Potter écrivait à M. Tielemans, alors à Bonn : « Bruxelles, 3 décembre 1827. — Le ministre (Van Gob-

Dans ses *Souvenirs personnels,* de Potter n'a point dissimulé les idées qui le dominaient à cette époque et qui faisaient de lui un violent adversaire des catholiques. Un incident mémorable devait enfin lui dessiller les yeux.

« Lié, » dit-il, « avec la plupart des faiseurs, en place ou hors de place, du parti libéral inféodé au ministère pour autant qu'il restreignait la liberté des catholiques sans cependant violer celle des autres, je leur représentai vivement l'atteinte que nous portait, et que porterait par contre-coup à la considération du gouvernement, la capucinade de M. de Celles, qui, déviant de la politique si sagement suivie pendant plusieurs années par son prédécesseur à Rome, et la seule possible dans la position fausse où l'on s'était mis, venait de conclure avec le pape un concordat dont l'effet immédiat allait être de renverser l'édifice que le roi, son maître, avait mis douze ans à élever [1].

belschroy) a été ici : nous avons beaucoup causé de vous ; il vous aime, il vous estime... J'ai répondu de vous... Votre nomination définitive lui avait coûté un peu de peine... » *Procès,* t. Ier, p. 20.

(1) Le prédécesseur du comte de Celles était le chevalier Reinhold. « D'abord démocrate allemand, » dit de Potter, dans une note manuscrite, « puis officier au service de Louis

« Ma voix avait quelque prépondérance, parce qu'elle était complètement désintéressée. Je ne demandais rien pour moi, et même je ne voulais rien pour moi. Il me suffisait que le gouvernement marchât en avant, et que non-seule-

Bonaparte, il était devenu ministre plénipotentiaire du roi Guillaume à Rome. Homme de lettres, il avait traduit en vers allemands les sonnets de Pétrarque. » Dans notre ouvrage sur la *Révolution belge de 1830,* nous avons publié la correspondance du chevalier Reinhold avec de Potter. Remplacé à Rome par le comte de Celles, qui conclut le concordat du 18 juin 1827, Reinhold continua de représenter le roi des Pays-Bas en Toscane, puis à Berne. Préfet d'Amsterdam, sous Napoléon Ier, membre de la seconde chambre des états généraux sous Guillaume Ier, « M. de Celles, » dit de Potter, « fit de l'opposition sous le régime hollandais, au profit de la restauration bourbonnienne en France, et de la diplomatie, sous le régime révolutionnaire belge, au profit de l'insurrection orléaniste. » Chateaubriand, ambassadeur de France à Rome en 1828, a laissé, dans ses *Mémoires d'outre-tombe,* des portraits de ses collègues ; voici comment il dépeint l'ambassadeur des Pays-Bas : « M. de Celles est resté préfet parce qu'il l'a été ; caractère mêlé du loquace, du tyranneau, du recruteur et de l'intendant, qu'on ne perd jamais... » M. de Celles avait épousé Mlle de Valence, petite-fille de Mme de Genlis et fille du général de Valence, pair de France. Elle était dame d'honneur de S. A. R. la duchesse d'Orléans, et elle mourut à Rome le 13 janvier 1828.

ment il permît à tout le monde d'avancer, mais qu'encore il débarrassât la route de tous les obstacles qui pourraient entraver la marche de qui que ce fût. Il me fut répondu, au ministère de l'intérieur, que le roi s'était cru dans la nécessité d'accorder, du moins en apparence, quelque chose aux réclamations des catholiques ; mais que son intention n'était pas et ne pouvait pas être de les satisfaire en tout. Je répliquai que c'était cependant là à quoi il s'était engagé. On me prouva alors, par des instructions sous forme de *circulaire confidentielle* aux gouverneurs de province, qu'il fallait qu'ils interprétassent le concordat, quant à son exécution, à peu près comme si jamais concordat n'eût été signé. Cette pièce me fut même abandonnée pour que je commisse l'*heureuse indiscrétion* de la communiquer au public. Elle parut dans le *Courrier des Pays-Bas*. Cette rouerie gouvernementale, sans rassurer les libéraux qui redoutaient toujours le concordat comme principe, irrita beaucoup les catholiques, de nouveau en butte à la férule ministérielle au moment même où ils croyaient y avoir échappé à jamais. Pour moi, elle me dégoûta profondément, et ne servit pas peu à me faire progressivement adopter les opinions qui pré-

parèrent un peu plus tard la chute de la domination hollandaise en Belgique. »

Parmi les *faiseurs*, dont de Potter parle dans ses *Souvenirs personnels*, se trouvait le trop célèbre Libry-Bagnano. « J'avais, » dit-il, « beaucoup connu à Florence son fils, mathématicien distingué. Je savais que Libry père, partisan trop exagéré pour être sincère, de la révolution française, s'était, après la conquête de sa patrie par la *grande nation*, marié sous l'arbre de la liberté, qu'il avait également pris pour témoin du nom de *Brutus* dont il affublait son fils. Réfugié en France, il y demeura sous l'empire, dévoué et obscur : deux fois condamné, à la restauration, pour faux en écritures de commerce, aux travaux forcés à perpétuité, et après avoir été publiquement flétri à Lyon, en 1816, de la main du bourreau, il avait, à la demande du grand-duc de Toscane, été renfermé dans une prison d'État, d'où il dut à la même intervention d'être mis en liberté et banni de France. Bruxelles fut son asile. Doué d'un esprit délié et de beaucoup d'astuce, il avait eu l'art de faire passer son affaire à Lyon pour une persécution politique que la restauration lui avait fait subir en punition de son attachement au régime impérial. Ses antécédents, que je connaissais, m'empêchaient

d'être complétement sa dupe. Cependant je ne savais pas positivement le contraire de ce qu'il affirmait avec tant d'effronterie... » Il semble résulter, en effet, de la correspondance de de Potter avec Libry, que celui-ci avait fini par tromper aussi l'homme qui lui avait témoigné le plus d'intérêt. « Il n'y a, » lui écrivait Libry (22 mai 1825), » pas plus d'identité possible entre moi et un criminel, après tout ce que j'ai fait pour la plus noble des causes, qu'il n'en existe entre une perruche et la Vénus de Médicis. » Libry écrivit des brochures, flatta le gouvernement et réussit, on ne sait comment, à « se faufiler » chez le roi, dont il surprit la faveur. Déjà, en 1827, un premier arrêté lui accorda, sur les fonds destinés à l'encouragement de l'industrie, une somme de 30,000 florins pour l'aider à fonder une librairie polymathique. Le ministre de l'intérieur pria de Potter de remettre lui-même à Libry, alors malade, cet arrêté royal, et en même temps il lui dit qu'il s'était opposé autant qu'il avait pu à un acte de libéralité *si peu mérité* et qui ne pouvait que compromettre et déconsidérer le pouvoir. De Potter raconte qu'il s'acquitta sans ménagement de la mission dont il s'était chargé. S'il n'y avait pas encore entre de Potter et Libry désaccord dans les questions

se rattachant à l'influence du clergé catholique, le publiciste belge commençait toutefois à se méfier d'un étranger qui traitait dédaigneusement le pays où il avait trouvé un asile. Au mois de mai 1828, la rupture devint flagrante. Plus tard, après la création du *National,* les journaux indépendants publièrent les jugements qui avaient flétri Libry en 1816 et en 1817 [1]. Selon le témoignage de de Potter, le trop célèbre protégé de Guillaume Ier « contribua puissamment à irriter l'esprit public contre le gouvernement hollandais. »

Si de Potter avait blâmé le concordat comme un acte de faiblesse, il avait applaudi à la création du *Collége philosophique.* Il avait même exprimé l'avis que le gouvernement devait, pour quelque temps du moins, rester maître absolu de l'instruction publique. Le 29 octobre 1825, il écrivait à M. de Grovestins : «... Nous avons des ennemis forts, acharnés et on ne peut plus funestes à combattre. Il faut donc que le *salut public* soit la suprême loi ; que le gouver-

(1) « ... Libry-Bagnano, directeur du *National,* forçat libéré, condamné deux fois, exposé, flétri pour crime de *faux* avec récidive sur la place publique des Terreaux à Lyon... » *Courrier des Pays-Bas* du 30 avril 1830.

nement se constitue en comité de dictature le plus ferme et le plus énergique possible. Il faut qu'il vainque, s'il ne veut périr. Nous voulons avec lui son existence et sa prospérité, quitte à le combattre lui-même dans la suite, s'il n'abdique pas, en temps et lieu, l'autorité absolue, dont nous aurons été avec joie les agents les plus dévoués pendant l'urgence. »

II

En 1828, une métamorphose s'opère dans les idées de de Potter. « Mon premier progrès, » dit-il [1], « fut de bien distinguer les hommes des doctrines qu'ils professaient, et, tout en condamnant celles-ci, de ne pas mettre pour ce seul motif ceux-là hors du droit commun. Un second progrès fut tout naturellement la conséquence de celui qui l'avait précédé : il consista à ne plus admettre de culpabilité personnelle comme résultant de la profession de doctrines, quelque mauvaises d'ailleurs qu'elles me parussent et même qu'elles fussent en effet. » La

[1] *Souvenirs personnels,* I, p. 19.

transformation politique de de Potter coïncidait avec une pareille métamorphose du parti libéral presque tout entier. Après avoir d'abord soutenu le gouvernement contre les catholiques, les libéraux se rapprochaient maintenant de leurs anciens adversaires pour réclamer ensemble le développement des libertés constitutionnelles.

On supposait de Potter entièrement absorbé par la publication du livre de Ph. Buonarroti, intitulé : *Conspiration pour l'égalité dite de Babeuf* [1], lorsque le *Courrier des Pays-Bas* publia, le 8 novembre 1828, l'article suivant :

« *Aux rédacteurs du* COURRIER DES PAYS-BAS,

« De toutes les sottises que j'ai entendues sur les déplorables procès qui vous sont suscités, la plus drôle, sans contredit, est celle qui est attribuée à un personnage : elle prouve la vérité du bon mot, qu'il n'y a rien de petit chez les grands.

« Le personnage donc, causant des affaires du jour, voulut convaincre ceux auxquels il parlait du danger que courait l'État, depuis la régénération du *Courrier,* et cela... devinez, messieurs, je vous le donne en mille... Cela, parce que le *Courrier* s'est fait *jésuite*.

[1] Il s'agissait de la conspiration dite de Babeuf et du procès auquel elle donna lieu sous le Directoire.

« Maudits jésuites, ils nous ont fait bien du mal de leur vivant; et, quoique enterrés en France, leur ombre continue encore à nous inquiéter!

« D'abord, pour nous défendre contre eux, on nous a, comme le cheval de la Fable, sellés, bridés et montés; et maintenant que nous n'avons plus rien à en craindre, nous restons la sangle sous le ventre, le licol sous le menton, et nos Seigneurs sur le dos.

« Il aurait presque mieux valu que les bons pères continuassent à gouverner Paris; nous aurions su du moins pourquoi on nous étrillait, fouettait, aiguillonnait.

« Et puis, c'était si commode, de pouvoir répondre aux Français qui, après quinze jours de séjour à Bruxelles, nous disaient : Quoi! pas de jury? — Non, mais aussi pas de jésuites. — Quoi! pas de liberté de la presse? — Non, mais aussi pas de jésuites. — Quoi! pas de responsabilité ministérielle? pas d'indépendance du pouvoir judiciaire? et un système d'impositions accablant et anti-populaire? et une administration boiteuse? — Il est vrai; mais point de jésuites.

« Eh! nous criaient les Français, ces jésuites si redoutés, qui les soutenait chez nous! Un mauvais ministère.

Il n'a fait que passer; ils n'étaient déja plus.

« Et c'est toujours sous prétexte de la peur qu'ils inspirent, qu'on vous refuse les garanties auxquelles vous avez droit, la liberté dont vous avez besoin, la prospérité qui fuira de plus en plus une terre où toutes les garanties sont illusoires, où la liberté est un vain mot, un leurre, une provocation pour convertir, quand il plaît, les dupes en coupables, les patriotes en séditieux.

« Ces discours m'irritaient d'abord ; ils m'affligèrent ensuite : ils finiront par me décourager.

« Comment, demanderais-je volontiers à nos voisins, comment pouvons-nous nous tirer de là ? Dès que nous voulons être mieux soutenus, mieux défendus, mieux jugés, mieux gouvernés, le tout à meilleur compte, ce qui nous paraît, à nous qui payons pour que cela soit ainsi, la chose du monde la plus facile, en un mot, dès que nous nous mêlons de nos affaires, on crie *aux jésuites,* et nous voilà hors du droit commun !

« Dites-moi, messieurs, de ce qu'on appelle un homme jésuite, s'ensuit-il de là qu'il faut l'emprisonner, le torturer, le juger et le condamner? Toutes ses actions deviennent-elles des crimes, et ses paroles des absurdités?

« Il me semble qu'il faudrait d'abord prouver le jésuitisme, et ensuite la culpabilité du jésuite, à moins qu'on ne voulût, ce qui serait plus raisonnable, se contenter d'établir les faits incriminés sans égard aux opinions du prévenu.

« Si, cependant, on exigeait que vous prouvassiez que vous n'êtes point jésuites, vous seriez, je crois, messieurs, bien embarrassés. On ne prouve pas qu'on n'est point un tison d'enfer.

« Il me vient une idée : opposons des mots à des mots. Jusqu'ici l'on a traqué les jésuites ; bafouons, honnissons, poursuivons les *ministériels;* que quiconque n'aura pas clairement démontré par ses actes qu'il n'est dévoué à aucun ministre soit mis au ban de la nation, et que l'anathème de l'anti-popularité pèse sur lui avec toutes ses suites.

« Agréez, etc., etc. Ω. »

Le jour même un des plus brillants rédac-

teurs du *Courrier des Pays-Bas*, P. Claes, écrivait à de Potter : « Encore de nouveaux coups portés à la liberté de la presse, et cette fois vous y êtes pour quelque chose. Nous sommes poursuivis pour l'insertion de votre lettre sur les jésuites... Je ne puis m'empêcher d'ajouter combien il est bizarre et significatif que vous, inflexible adversaire des jésuites, soyez soupçonné de jésuitisme et accusé sous un gouvernement libéral ! Quelle figure piteuse la découverte de votre nom leur ferait faire !... » Or cette révélation, de Potter n'hésita point à en prendre la responsabilité. « Je me déclarai, par une lettre adressée au *Courrier,* » dit-il, « l'auteur de l'article inculpé ; ce qui, selon l'interprétation hollandaise de la loi sur la presse, ne mettait aucunement l'imprimeur, éditeur du journal, hors de cause, mais ce qui seul pouvait faire d'un procès ordinaire une affaire politique propre à mettre nos griefs et nos droits sous leur véritable jour. Cité à comparaître devant le juge d'instruction, je fis tous mes arrangements, préparai mon paquet pour la nuit, fis mes adieux à ma mère, à ma femme et à mon jeune enfant, et, après quelques demandes du juge et mes réponses, toutes également fort insignifiantes, j'allai, comme je l'avais prévu, coucher en

prison [1]. » Il entra aux Petits-Carmes le 15 novembre.

[1] *Souvenirs personnels,* I, p. 21.

Voici la lettre, datée du 14 novembre, par laquelle de Potter se déclarait l'auteur de l'article incriminé :

« L'article intitulé *Encore des poursuites,* et inséré dans votre numéro d'hier, m'a fait soupçonner (et les informations que je me suis empressé de prendre à votre bureau ont confirmé mes soupçons) que la lettre nouvellement incriminée est précisément celle que je vous ai écrite, il y a peu de jours, concernant le jésuitisme. Cette lettre portait pour signature ce qu'au parquet on a si plaisamment désigné comme *un petit fer à cheval renversé,* et que nous, qui avons dans le temps appris à épeler le grec, nous nommons un *Oméga.*

« Il n'est déjà que trop lourd le poids des iniquités sous lequel on vous accable; jamais, messieurs, je ne permettrai que vous portiez la charge qu'on me destine. Imprudence, faute, délit ou crime, je me hâte donc de prendre tout sur moi, puisque, s'il y a un coupable, c'est évidemment moi et moi seul qui le suis; et que, quelle que soit l'incivilité avec laquelle on nous traite d'ordinaire en pareille circonstance, je vous dois, je me dois surtout à moi-même, de décliner ici mon nom en toutes lettres.

« Je ne puis toutefois m'empêcher d'en rire. Ce sera tout pour le moins drôle de me voir poursuivi, et peut-être incarcéré et puni comme *véhémentement* soupçonné de *loïolisme*, suspect d'intelligence avec le pape, cru fauteur et adhérent des apostoliques d'Espagne et de Portugal.

« Au reste, je me consolerai aisément, ou, pour mieux

Loin de se laisser abattre, de Potter poursuivit la lutte. Le 22 novembre, le *Courrier des Pays-Bas* publia de lui, sous le titre de : *Le Ministérialisme*, un nouvel article, qui fut également incriminé. «... Pour tout membre d'une véritable opposition, disait-il, le bien lui-même venant du gouvernement doit être suspect, tant qu'il n'est pas réalisé d'une manière immuable. Le soupçon ne peut disparaître pour faire place à la sécurité que lorsqu'une longue série d'actes,

dire, je me glorifierai de ma mésaventure, si elle contribue à débarrasser plus tôt la presse belge des entraves qui la gênent. Car, si la manifestation de la pensée n'est entièrement libre, elle est, non restreinte, mais esclave ; non limitée, mais nulle. Cette question est vitale chez nous. Sans l'affranchissement *réel* de la presse, tout peuple est un sot et servile troupeau, tout gouvernement une arbitraire et rapace agence d'exploitation ; la liberté des opinions et des cultes n'est plus qu'une dérision ; l'esprit national, l'opinion publique sont des mots vides de sens ; l'amour de la patrie est une duperie, et la *terre hospitalière et classique* devient la plus niaise des sottises.

« Agréez, messieurs, s'il vous plaît, mes félicitations sincères pour la fermeté avec laquelle vous défendez nos droits ; mes excuses pour les tracasseries que je vous ai bien involontairement suscitées, et l'expression cordiale de toute ma considération.

« De Potter. »

tous nationaux, a autorisé la nation à se reposer, jamais encore à s'endormir, sur la foi de ceux qui la gouvernent. Le ministère est donc presque toujours supposé en guerre avec la nation ; et les ministériels, surtout dans un moment de crise, sont, nous l'avons déjà dit et nous le répétons ici, justement bafoués, honnis et poursuivis par les amis de la liberté publique, qui les mettent au ban de la nation pour préserver celle-ci de leurs piéges, la prémunir contre leurs empiétements, la défendre contre leurs attaques... »

Deux jours auparavant il avait adressé au *Courrier des Pays-Bas* une lettre où, s'exprimant à certains égards comme le chef de l'opposition, il disait :

« La question débattue plus vivement que de coutume, depuis quelques semaines, entre les Belges et leur gouvernement, me semble pouvoir être résumée en peu de mots.

« Nous voulons, j'en appelle à tous mes concitoyens, l'exécution franche de la loi fondamentale, dont la lettre et l'esprit nous assurent le droit de réclamer, par tous les moyens légaux à notre disposition :

« 1° La liberté, entière et égale pour tous, de la presse [1];

[1] Il n'est pas inutile de commenter par quelques citations la lettre de de Potter.

Voici comment un autre publiciste caractérisait la liberté

« 2° L'acceptation sincère, avec toutes ses conséquences, du principe vital de tout gouvernement libre, celui de la responsabilité des dépositaires de l'autorité, et avant tout, des ministres (1);

de la presse, sous le régime de l'arrêté-loi du 20 avril 1815 :

« ... On n'établira pas de directeur d'imprimerie comme sous l'empire, ni de censure préalable comme sous les Bourbons; de cette manière on n'aura pas l'air de renier les principes; mais l'arme en question, suspendue par un fil, menacera sans cesse l'écrivain. Il aura peur et quittera la partie. S'il s'obstine à avoir du courage; si, au lieu de lever la tête, il ne fixe les yeux que sur son papier, si l'image du péril s'efface devant l'image de la patrie; le signal est donné, le fil casse et le fer tombe. — On appellera cela de la liberté. »

Dans une autre brochure contemporaine, on lit :

« Depuis 1814, la presse est devenue libre, mais d'une liberté purement nominale; car grâce à l'ambiguité de notre législation, d'ailleurs trop sévère, grâce à quelques Français qui vinrent en 1815 et 1816 abuser de notre hospitalité, on a trouvé le moyen d'asservir la presse sans le secours de la censure. Par une série de condamnations, que je ne rappellerai pas, on a tellement effrayé nos écrivains et nos imprimeurs, qu'ils se taisent, se vendent ou se bornent à dire que nous sommes le peuple le plus heureux de l'Europe... »

(1) « Les plus anciens membres de cette assemblée, » disait M. Reyphins, à la seconde chambre des états généraux (16 décembre 1820), « peuvent se souvenir qu'un ministre a dit que nous vivons sous une monarchie où les ministres ne

« 3° La prompte et définitive organisation du pouvoir judiciaire (¹).

« Sans la liberté de la presse, la loi fondamentale, avec toutes les libertés qu'elle nous garantit, celle des opinions, celle du culte, et la liberté individuelle elle-même, est un vain nom sans aucune réalité. Et la presse ne sera libre que lorsque l'arrêté du 20 avril 1815, qui l'enchaîne, sera révoqué ; que lorsque les articles du code pénal sans cesse invoqués par la jurisprudence contre les écrivains qui, de leur côté, invoquent la loi fondamentale, seront déclarés contradictoires à l'art. 227 de cette loi, et par conséquent nuls depuis sa promulgation.

« Il n'y a point de liberté réelle de la presse, là où il n'y point de responsabilité ministérielle. A quoi servirait-elle,

sont pas responsables ; que plus récemment on a assuré que chez nous il y a des ministres, mais point de ministère... »

A ces allégations, un publiciste répondit :

« ... Cette responsabilité n'est pas écrite dans l'art. 177 de la loi fondamentale : au contraire, s'il est permis de le dire, elle y est *expressément* sous-entendue. Mais que résulte-t-il du silence de cette loi ? D'après votre dialectique, il en résulterait qu'on ne reconnaît point dans les Pays-Bas le principe de la responsabilité ministérielle. La conséquence est fausse. La loi fondamentale statue-t-elle qu'un citoyen est responsable des actes par lesquels il blesserait les droits de la société ou de ses membres ? Non... et pourtant cette responsabilité existe pour chacun de nous... »

(¹) « ... *Nos trihunaux sont indépendants,* disait un autre publiciste ; mais l'instruction des affaires et l'audition des témoins sont secrètes ; de jury, point... »

si elle ne signalait les abus, ne dévoilait les actes arbitraires, ne dénonçait les usurpateurs des droits nationaux? Que serait la loi fondamentale elle-même, s'il n'était pas permis de dire, d'écrire, d'imprimer qu'on la viole, et qui la viole? Quand même la responsabilité ministérielle ne serait pas écrite dans notre loi fondamentale, la seule existence de celle-ci la supposerait : car il n'est point de charte constitutionnelle possible, si le pouvoir qu'elle établit n'est responsable de ses actes, si les agents de ce pouvoir ne sont soumis aux investigations de tous les citoyens. C'est leur confiance dans l'incontestabilité de cette vérité, qui fait encore affronter par les écrivains belges les coups qui les menacent de toute part; c'est l'obstination à la nier, qui porte la jurisprudence à frapper ces coups funestes à toutes nos libertés.

« L'indépendance du pouvoir judiciaire, mise au-dessus de tout soupçon, hors de tout doute, est le seul garant qui puisse être offert à la nation, de l'inviolabilité de ses droits. Alors, et alors seulement, de même qu'au roi est imposé le devoir de transmettre sa couronne intacte à ses héritiers, de même nous pouvons remplir le nôtre, qui est de conserver les libertés auxquelles nous avons droit comme hommes, et dont, comme Belges, la loi fondamentale nous assure la jouissance et le maintien.

« Il serait à désirer que, dans la crise où, nous ne pouvons le dissimuler, nous nous trouvons en ce moment, les amis des libertés publiques se réunissent de toutes les parties du royaume, s'entendissent, et, par des adresses respectueuses et loyales au chef de l'État et aux représentants de la nation, par la déclaration positive et expresse de leurs opinions, manifestassent unanimement et claire-

ment aux yeux de tous, les vœux d'un peuple honorable qui s'est toujours montré aussi soumis aux lois, aussi fidèle à ses princes, que constant et ferme dans son amour pour la liberté... »

C'était là, défini avec une énergique précision, le programme nouveau du parti libéral régénéré.

Le 3 décembre, dans une nouvelle épître également adressée au *Courrier des Pays-Bas,* de Potter se défendait contre les attaques dont il avait été l'objet au sein même des états généraux. « C'est avec surprise, » disait-il, « que du fond de ma retraite, je m'entends si souvent citer à la tribune nationale : je ne croyais pas que les paroles d'un pauvre journaliste, du nombre de ceux qui, comme on l'a dit, consacrent leur temps et leur plume à pervertir jusqu'aux Iroquois, méritassent d'être répétées par de nobles et puissants représentants d'un *peuple calme et loyal...* »

Le 19 décembre, de Potter dut comparaître devant la cour d'assises du Brabant méridional. Il y fut transporté en voiture sous la garde de quatre soldats de la maréchaussée, contrairement au désir qu'il avait formellement exprimé de se rendre à pied de la prison au palais de justice.

Dès le début, on vit que ce procès acquerrait une importance que certes le gouvernement n'avait point prévue. On lit dans la relation officielle : « Le président (1) interroge l'accusé, selon ce que prescrit la loi. M. de Potter prie la cour de lui permettre de proposer quelques demandes préalables à sa défense au fond. Il s'exprime en français. — Avant qu'il soit passé outre, dit-il, j'ai trois demandes à faire à la cour. La première, qu'elle veuille ordonner, ou du moins permettre que l'examen et les débats aient lieu en langue française. Cette langue est la seule de celles qui me sont communes avec la cour, que je comprenne facilement, et dont l'usage me soit assez familier pour que j'y puisse proposer et suivre ma défense. La seconde, c'est que la cour me fasse jouir de la garantie de la pleine et entière publicité de l'audience et de l'épreuve du jury, telles qu'elles sont établies par notre code d'instruction criminelle, et maintenues par l'art. 2 additionnel à la loi fondamentale. La troisième, c'est que la cour ordonne que la partie de l'acte d'accusation qui concerne

(1) La cour était composée de MM. de Kersmaker, président, Orts, Putseys, Greindl, Cannaert, conseillers, et de Dryver, substitut du procureur général (M. de Stoop).

le *Courrier des Pays-Bas,* et qui par conséquent m'est absolument étrangère, ne soit ni lue ni prise en considération. Je sais que ces demandes ne sont point d'usage ordinaire; mais comme je les crois fondées, et que mes défenseurs partagent à cet égard mon opinion, je les fais, non-seulement pour conserver un droit, mais pour remplir un devoir. »

Les avocats de l'accusé, MM. Van Meenen et Van de Weyer, posèrent des conclusions formelles : elles furent rejetées par arrêt. « Dès lors, dit de Potter, dans ses *Souvenirs,* tout avait changé de face. De simple journaliste imprudent, je m'étais fait séditieux, pour parler la langue du pouvoir, et même aspirant révolutionnaire; et je m'aperçus que je n'en serais plus quitte pour une simple amende, comme les juges-commissaires avaient reçu les instructions de m'infliger. »

Le lendemain M. de Potter fut reconduit aux assises par huit gendarmes. Un public nombreux occupait la salle, et au dehors un autre public, plus agité encore, attendait avec émotion la fin de ces mémorables débats. Après l'habile plaidoyer de M. Van de Weyer et la savante réplique de M. Van Meenen au ministère public, M. de Potter fut admis à compléter lui-même

sa défense. « C'était là, dit-il [1], que j'attendais mes adversaires : m'empressant de reporter la question sur son véritable terrain, au lieu de chercher à disculper un article de journal, je plaidais audacieusement en faveur du redressement de tous les griefs dont se plaignaient les Belges et que j'énumérais, savoir : la censure préalable, nommément celle des imprimeurs qui, constitués responsables des écrits, ne consentaient naturellement plus à rien publier qu'ils n'eussent auparavant châtré de tout ce qui leur paraissait pouvoir les compromettre ; la non-responsabilité ministérielle, ce qui faisait des Pays-Bas une monarchie régie par le bon plaisir ; le défaut d'organisation légale et définitive du pouvoir judiciaire, d'où résultait la dépendance des juges, véritables agents passifs du gouvernement ; la privation du jury, dont l'intervention est le seul moyen de conciliation entre l'opposition et le pouvoir, qui, sans lui, se font une guerre aveugle et brutale ; le gothicisme des codes, et principalement du code pénal, offrant encore beaucoup de lois déraisonnables et inhumaines, nullement en harmonie avec les lumières du siècle et le perfection-

(1) *Souvenirs,* I, p. 23.

nement de l'humanité; la proscription de la langue française, violation du droit naturel de tous, et véritable confiscation à l'égard de plusieurs pour lesquels l'imposition, à un âge avancé, d'un idiome nouveau était une condamnation au silence absolu et partant à la misère; le monopole de l'enseignement, dont le gouvernement faisait un moyen de préparer les générations futures à l'acceptation passive de son despotisme; la *violabilité,* en un mot, de tous les droits politiques, civils et naturels, qui, bien que garantis par la loi fondamentale, nous étaient enlevés pièce à pièce par des arrêtés royaux, et ne laissaient subsister de cette loi fondamentale jurée par le roi qu'un simple nom, une lettre morte sans force et sans valeur. » Tout le discours était hardi, vigoureux, éloquent. « .... J'ai, disait l'accusé, appelé tous les citoyens à exercer le droit, à remplir le devoir de l'opposition : je crois par là avoir bien mérité et d'eux et du gouvernement. En effet, celui-ci, qu'a-t-il à redouter le plus? Ses propres fautes, et l'indifférence ou la perfidie des hommes qui les lui laissent accumuler jusqu'à ce qu'elles lui deviennent fatales. Sous ce point de vue, la liberté entière, et égale pour tous, de la presse, cette arme sacrée de l'opposition, est la

véritable sauvegarde des gouvernements. C'est pour préserver le nôtre de dangers qui me paraissent imminents, que j'ai pris la plume. Et c'est dans les journaux que j'ai écrit, parce que les journaux sont les organes les plus actifs de l'opinion publique qui les inspire, et à laquelle, à leur tour, ils servent d'aiguillon. Et c'est le *Courrier des Pays-Bas* que j'ai choisi de préférence, parce que tous ses rédacteurs sont Belges, que je m'honore de les avoir pour amis, et que, sur bien des points, nos opinions politiques sont les mêmes. L'écrivain est le représentant de la civilisation de son temps: c'est à ceux qui l'ont précédé dans la même carrière, que les peuples sont redevables des institutions libérales qui les régissent ; c'est à lui que les députés des peuples régis par un gouvernement représentatif doivent la confiance de leurs mandataires. On est étonné d'entendre encore de nos jours des expressions de mépris partir de la tribune nationale, pour aller frapper une classe d'hommes qui ont si puissamment contribué à ériger cette même tribune, et qui ont aussi la leur, du haut de laquelle députés et mandataires, peuples et magistrats, citoyens, ministres et rois, tous enfin seront jugés en dernier ressort; et la postérité ne cassera pas ce

jugement. Les journalistes sont des écrivains qui, chaque jour, parlent à des milliers de leurs concitoyens : toutes les expressions de mépris imaginables, de quelque part d'ailleurs qu'elles viennent, n'empêcheront pas que, dans l'état actuel de la civilisation, leur influence n'aille toujours croissant avec les progrès des lumières, auxquels l'inappréciable bienfait de la presse périodique fait aujourd'hui, nous l'apprenons d'un de nos honorables membres de la seconde chambre, participer les Iroquois eux-mêmes. Honneur au journaliste qui a entrepris d'éclairer jusqu'aux sauvages ! Ils devront à sa plume leur vie morale, la connaissance de leurs droits et le courage de les défendre. C'est à la défense des nôtres que j'ai consacré la mienne. Je ne la déposerai que lorsque nous serons entourés des garanties sur lesquelles je crois que doit s'appuyer notre édifice social, et que, l'on ne saurait trop le répéter, la liberté de la presse, dépouillée de ses entraves, peut seule prémunir contre tous les coups qui menaceraient de l'ébranler... »

Il poursuivait : « ... J'ai divisé, dit-on encore, les habitants du royaume en ministériels et en anti-ministériels, et j'ai par là excité les seconds contre les premiers ? J'aurais pu aussi les divi-

ser en méchants et en bons, en fripons et en dupes, et avertir charitablement les uns de se méfier des autres, de déjouer leurs trames, et de faire en sorte d'être le moins possible leurs victimes. Les fripons et les méchants, je le conçois sans peine, auraient pris mes avis en très-mauvaise part; mais auraient-ils été reçus à s'en plaindre en justice? Non, certes; et je dois croire que les ministériels, quels qu'ils soient, ne réussiront pas mieux devant la cour d'assises. Et, je le répète, qui sont, après tout, ces ministériels? Je ne les ai point nommés. J'attends, au contraire, qu'ils se nomment; et je crains seulement qu'ils aient garde de le faire, quoique avec la certitude d'obtenir une réparation d'honneur, qu'ils seraient en droit d'exiger, mais qui pourrait laisser planer sur leurs têtes un incommode soupçon. J'ai cherché, il est vrai, à flétrir les ministériels. Mais à Dieu ne plaise que je flétrisse jamais qui que ce soit du nom de *ministériel !* Je vous le demande, messieurs, à vous qui allez me juger; si j'avais poussé l'oubli de ce que je vous dois, de ce que je dois à la loi dont vous êtes les organes, jusqu'à vous appeler *ministériels*, ne me condamneriez-vous pas à juste titre pour injures et outrages envers la magistrature? Ne m'accuse-

riez-vous pas de tendance à semer la défiance et la désunion dans le peuple ! Eh bien, donc ! tous d'accord sur le vrai sens du mot *ministérialisme*, c'est devant vous-mêmes que nos concitoyens s'écrieront avec moi : HONNISSONS, BAFOUONS LES MINISTÉRIELS ! *guerre ouverte, guerre à mort à la corruption, aux corrupteurs qui l'organisent, aux lâches qui se laissent corrompre ! Périssent à jamais les honteux marchés où l'on trafique de l'honneur et de la vertu, et où la palme de l'infamie est disputée entre les acheteurs qui les marchandent, et les vendeurs qui les livrent !* Et vous, magistrats belges, vous, tous les premiers, vous vous empresserez de confirmer cet anathème, parce que vous trouverez dignes, à tous égards, d'être mis au ban de la nation, les avides spéculateurs qui ne veulent que l'exploiter et la trahir.... »

Il disait en finissant : « Je borne donc ma défense à l'exposition franche et sincère de mes opinions et de mes principes. Vous les pèserez dans votre sagesse, messieurs, et vous me jugerez dans votre impartialité. Quel que soit votre arrêt (je ne crains pas de le dire, je me dois même de le dire ; et vous, messieurs, ne le trouverez pas inconvenant), je ne me repro-

cherai rien, parce que je suis pleinement absous devant le tribunal de ma conscience. » Le public applaudit à trois reprises cette patriotique revendication des droits nécessaires aux citoyens d'un État libre.

La délibération de la cour fut longue. De Potter rapporte que le président, n'osant prendre sur lui de fixer la peine, envoya demander les ordres de M. Van Maanen. Enfin, à six heures du soir, le président lut « d'une voix altérée » un arrêt qui condamnait M. de Potter à mille florins d'amende et dix-huit mois de prison. Des huées et des coups de sifflet accueillirent ce jugement. « Je fus, rapporte de Potter, conduit hors de l'enceinte par une porte dérobée qui menait au vestibule; on m'y fit attendre à l'écart, tandis que le public évacuait la salle et qu'à la faveur de l'obscurité les juges se soustrayaient à la fureur populaire en fuyant à pied et par des issues secrètes. Comme on s'aperçut que le peuple ne se laissait pas induire en erreur par les assurances qu'on lui faisait donner à chaque instant que j'étais déjà retourné en prison, il fallut bien finalement songer à m'y ramener en effet, et l'on me fit monter dans une voiture introduite dans la cour, et où trois gendarmes se placèrent auprès de moi. A peine

avions-nous passé la porte que les vociférations les plus énergiques d'*A bas le ministère ! à bas Van Maanen !* mêlées aux cris de *Vive de Potter !* firent une épouvantable explosion autour de la voiture. Je l'avoue, ce fut là un des moments les plus solennels de ma vie, et il me paya amplement, par l'espoir d'un meilleur avenir pour ma patrie, des maux personnels que je m'étais attirés volontairement pour le faire poindre. »

Le lendemain de Potter adressait, par la voie des journaux, une *lettre à ses concitoyens,* non-seulement, comme il le dit, pour les remercier de l'intérêt qu'ils lui avaient témoigné, mais aussi pour fortifier leurs sentiments patriotiques.

« ... Par un arrêt, disait-il, dix-huit mois ont été retranchés de ma vie.

« Et cela, parce que je voulais révolutionner la Belgique !

« Quels étaient mes moyens ? La loi fondamentale que j'invoquai ; car je n'ai jamais invoqué qu'elle ; je n'ai demandé que son exécution franche et à l'abri de toute interprétation.

« La loi fondamentale est donc un écrit révolutionnaire ! Notre pacte social, un acte d'anarchie !

« Une révolution, grand Dieu ! opérée par

deux articles de gazette ! Trop de réflexions se présentent ici pour qu'on se permette de les émettre.....

« Je ne me plaindrai point, je n'accuserai personne. En paix avec moi-même, je ne troublerai pas par des sentiments haineux le calme dont je jouis, et que, certes, ne goûteraient pas ceux qui seraient l'objet de mes plaintes et de mes accusations.

« Je ne forme qu'un seul désir, c'est que ce qui arrive aujourd'hui ne soit pas perdu pour vous ; c'est que l'épreuve à laquelle je suis soumis contribue du moins à améliorer votre sort. Dût le mien être cent fois moins supportable, il me serait doux, avec la certitude que j'ai servi la cause de la patrie et de la liberté.

« Belges, et vous surtout habitants de Bruxelles, qui prenez un intérêt si marqué à ma situation, il me reste à remplir envers vous un devoir bien cher, celui de la reconnaissance. Je le fais ici, autant qu'il est en moi, par le témoignage public que je me plais à rendre à votre patriotisme et à votre humanité. Agréez les actions de grâces que je vous offre du fond de mon cœur. Jamais je n'oublierai les marques que vous m'avez données d'une estime que, je suis fier de le dire, j'ai toujours ambitionnée ; d'une

estime dont, je le dis sans hésiter, je n'ai pas cessé d'être digne. Elles me rendront, si un jour je suis assez heureux pour n'être pas un citoyen inutile, capable des plus grands sacrifices.

« Liberté et Patrie sont ma devise. Toujours fidèles à l'une et à l'autre, mes chers compatriotes, serrons-nous la main. Jamais défiance ne peut être semée entre les citoyens, jamais citoyens ne sont rebelles à la loi, quand c'est sur l'autel de la patrie et au nom de la liberté qu'ils ont juré de demeurer unis. »

De Potter s'était, au nom de sa vieille mère, adressé directement au roi et avait obtenu la faveur de ne pas être transféré à Saint-Bernard ou à Vilvorde, et de subir à Bruxelles la détention à laquelle il avait été condamné (1). « Je voyais, dit-il, ma mère une ou

(1) Dans sa supplique au roi, il disait : « Le pourvoi que j'avais interjeté en cassation contre l'arrêt qui me condamne à dix-huit mois de prison n'ayant pas obtenu le succès que j'en espérais, je m'adresse respectueusement à Votre Majesté pour la supplier, au nom de ma mère, de me permettre de subir ma peine dans la maison de détention de Bruxelles. Ma mère habite cette ville : elle est âgée de soixante-quinze ans, absolument seule, et elle a été malade une grande partie de l'hiver ; la possibilité d'avoir tous les jours de mes nouvelles et de me voir de temps en temps est nécessaire

deux fois la semaine, ma femme et son enfant presque tous les jours. Le roi, qui craignait les suites d'une extrême rigueur, avait été charmé de pouvoir adoucir ma position en m'accordant la demande que je lui avais adressée *au nom de ma mère*, savoir, de faire mon temps d'emprisonnement à Bruxelles. Il y eut ordre exprès de ne pas refuser à mes amis la permission de me voir. Le gouvernement espérait que, vaincu par les ennuis de la privation de la liberté, je lui aurais bientôt fourni moi-même les moyens de me faire la grâce de me la rendre. Il ne me connaissait pas assez pour ne pas se tromper du tout au tout sur ce point [1]. » La cellule occupée par de Potter aux Petits-Carmes devint, comme il l'avoue lui-même, un centre où se discutaient tous les moyens de combattre légalement le despotisme monarchique.

Au mois d'avril 1829 de Potter fit paraître un nouvel écrit, intitulé : *Rapport d'un ministre, ami de la patrie et peu attaché à son*

à sa santé, je dirai même à son existence. Comme c'est moi, Sire, et non elle que les tribunaux ont puni, j'ose espérer que Votre Majesté accueillera favorablement cette demande dont votre cœur paternel vous fera sentir toute l'importance. »

[1] *Souvenirs,* I, p. 29.

portefeuille, au roi des Pays-Bas, sur la disposition actuelle des esprits et la situation des choses en Belgique (1). Il y demandait ouvertement le renvoi du ministère, le redressement de tous les griefs et la suppression des impôts si impopulaires de la mouture et de l'abatage. Le peuple supposa que c'était pour ce dernier grief seulement que le *détenu des Petits-Carmes* avait affronté la colère royale : de là l'influence que son nom exerça plus tard dans la classe inférieure.

De Potter fut acclamé et reconnu comme le chef de l'opposition belge lorsque, suivant la voie déjà frayée par les journaux les plus influents, il se constitua l'apologiste et le propagateur de l'alliance des catholiques et des libéraux.

C'est en juillet 1829 que parut la célèbre brochure intitulée : *Union des catholiques et des*

(1) On lit dans les *Souvenirs manuscrits* de M. Schuermans : « M. de Potter avait obtenu la faveur de subir sa peine à Bruxelles et ainsi de ne pas être transféré à Saint-Bernard. Il avait promis, à cette occasion, à M. de Stoop (faisant fonctions de procureur général) *qu'il n'écrirait plus en matière politique.* » Il n'y a aucun indice de cette promesse, ni dans les *Souvenirs,* ni dans les papiers de M. de Potter.

libéraux dans les Pays-Bas. « Je posais en principe, dit de Potter, que l'intelligence de l'homme est essentiellement libre, irresponsable devant les hommes, et par conséquent inviolable par eux, hors de la sphère des institutions humaines et au-dessus de celles que les lois positives régissent et dominent ; que la loi *légitime* n'a d'autorité que sur les actes extérieurs et consommés, tels qu'elle les a déterminément prévus ; que le triomphe de la vérité doit incontestablement résulter d'une lutte bienveillante entre les esprits et les consciences, lutte sans contrainte et sans entraves aucunes, et qu'il ne peut résulter exclusivement que d'elle seule ; que la liberté ne mérite ce nom que lorsqu'elle est égale pour tous sans distinctions ni catégories ; que l'équité c'est l'égalité par la liberté, comme l'ordre par la liberté c'est la justice ; que la loi ne connaît et ne peut connaître que des citoyens et des devoirs civiques et des droits civiques, et que tout le reste ne la regarde pas ; que conséquemment les qualifications de catholiques et non-catholiques, fidèles et prêtres, moines et religieuses, jésuites même, sont des mots vides de sens à ses yeux ; qu'aider ses adversaires, et surtout ses adversaires, à reconquérir et à conserver leurs droits, c'est

travailler au triomphe de la liberté générale et de sa propre liberté qui, si elle était exclusive, serait, non liberté, mais privilége, mais oppression, mais despotisme, et entraînerait des réactions sans terme comme sans but, de manière que la violence et la persécution se succéderaient à l'infini pour chaque parti, chaque opinion, chaque secte ; que contribuer à conquérir la liberté de la presse pour les incrédules, est donc aussi avantageux aux catholiques que d'émanciper l'enseignement pour les catholiques l'est aux libres penseurs ; que la presse philosophique n'est vraiment redoutable au catholicisme que là où il y a censure religieuse, et l'enseignement religieux à la philosophie que là où le clergé est légalement exclu de l'instruction ; que *tout* peut se penser, se dire, se publier, s'enseigner, mais que *rien* ne peut se faire de ce que la loi défend, laquelle cependant ne peut défendre légitimement que ce qui viole matériellement les droits d'un individu ou de la société, etc. » Cette brochure, écrite avec verve et fort remarquable d'ailleurs à tous égards, eut un immense succès. Elle disciplina l'opposition belge, et elle put être signalée plus tard comme le programme de la révolution.

De Potter envoya directement au roi sa

brochure sur l'*union,* ainsi que ses répliques au défenseur officieux du ministère. Dans l'une de ses lettres d'accompagnement, il disait : « L'alliance qui, dans les Pays-Bas, vient d'être jurée sur l'autel de la patrie par la philosophie et la religion, est un des événements les plus remarquables de votre règne : il nous sera envié par les peuples civilisés des deux mondes. »

Le prisonnier des Petits-Carmes rendit encore d'autres services à sa patrie. Dans deux articles du *Courrier des Pays-Bas* (23 et 26 septembre 1829), il combattit énergiquement la célèbre brochure où le général de Richemont, dévoilant les arrière-pensées du gouvernement de Charles X, réclamait l'annexion de la Belgique et des provinces rhénanes. Pour le cas d'une agression française, de Potter appelait tous les citoyens à la défense de l'indépendance nationale, tous, sans distinction d'opinions, et sans égard à leurs querelles intérieures.

Si l'éminent publiciste avait consenti à faire près du gouvernement une démarche, même indirecte, les portes des Petits-Carmes lui eussent été immédiatement ouvertes. C'est ce que témoignaient incontestablement les intentions manifestées par Guillaume Ier dans un entretien avec M. Van Bommel, nommé évêque de Liége. « J'ai douté, lui

dit le roi, j'ai douté, le croiriez-vous, pendant quelque temps, si M. de Potter accepterait la grâce que je lui ferais spontanément. J'ai su depuis qu'il daignerait consentir à l'accepter. Cependant je ne sais faire grâce sans consulter le conseil institué à cet effet, et pour consulter ce conseil, il me faut une demande. Je ne veux pas que M. de Potter me demande grâce; je voudrais seulement qu'il ne traitât pas de souverain à souverain, qu'il me demandât à revoir sa mère : cela serait tout autre chose que de demander grâce [1]. » Mais le prisonnier des Petits-Carmes, au lieu de demander sa grâce au roi, s'etait adressé, le 14 novembre 1829, à la seconde chambre des états généraux; condamné en vertu de l'arrêté du 20 avril 1815, qui avait été aboli depuis cette condamnation, il se prévalait du bénéfice de la nouvelle loi sur la presse

[1] Reinhold écrivait à de Potter (14 décembre 1829) : « ... Ce qui continue à m'intéresser le plus est ce qui se rapporte à votre situation. Vous me faites connaître à ce sujet un nouveau et ardent médiateur dont je ne me serais jamais douté ni de tout ce que vous me dites à son égard non plus. Je ne savais de lui que son origine hollandaise et sa promotion... Un Hollandais, évêque de Liége, me paraissait déjà un phénomène assez curieux; mais qu'est-ce auprès de tout ce que vous m'en apprenez?... »

du 16 mai 1829, laquelle absolvait les faits déclarés punissables par l'arrêté précédent. Cette démarche resta inefficace. Du reste, en provoquant un débat aux états généraux, de Potter n'avait eu pour but que d'animer de plus en plus l'esprit public. « Jamais, écrivait-il à Ch. de Brouckere, je n'ai fait de ma cause une cause personnelle : je voudrais que jusqu'au bout on continuât à ne la considérer que comme un moyen de pousser les affaires générales... »

De Potter continuait son opposition avec une infatigable ardeur. Le 15 novembre 1829, il publiait sa *Lettre de Démophile à M. Van Gobbelschroy, sur la garantie de la liberté des Belges à l'époque de l'ouverture de la session des états généraux* (1829 à 1830). Le 20 décembre il faisait paraître sa *Lettre de Démophile au roi sur le nouveau projet de loi contre la presse et le message royal qui l'accompagne.* Dès lors il prédisait d'une manière certaine le triomphe de la cause belge. A M. Van Gobbelschroy, pour lequel il avait, selon ses expressions, conservé toute l'estime et tout l'attachement d'un ami, il disait : « Le peuple arrivera à son but par les chambres, ou sans les chambres, ou même malgré les chambres, si ses mandataires ne se montrent pas dignes de lui. » Au roi il faisait

entrevoir la séparation du nord et du midi des Pays-Bas : « Si, disait-il, pendant que nous prouvons tout notre attachement à la loi fondamentale qui nous lie à vous, si les ministres déchirent jusqu'aux derniers feuillets de cette loi et en foulent aux pieds les lambeaux, nous finirons par rompre un pacte qui ne peut pas nous obliger seuls ; nous reprendrons notre indépendance : Belges et Bataves alors régleront, chacun chez eux, leurs opinions, leurs cultes et leurs écoles, garderont leurs langues, leurs habitudes et leurs mœurs, favoriseront leur agriculture, leur industrie et leur commerce comme ils l'entendront, et tous seront d'autant plus étroitement unis sous un même chef, qu'ils auront cessé d'être confondus dans un supplice commun. »

Quoique prisonnier, de Potter était recommandé par le *Courrier des Pays-Bas* aux états de Brabant comme le candidat le plus digne pour le siége alors vacant à la seconde chambre. Mais il déclina cette candidature, et ses raisons doivent être signalées, car elles expliquaient à la fois et la nature de son esprit et une phase ultérieure de sa carrière. « Je n'aurais pas fait difficulté, dit-il, d'accepter la candidature si j'avais cru avoir à assister à une

révolution prochaine, c'est-à-dire à la mise en question de ce qui faisait le fondement de notre édifice civil. Mais cette idée ne m'était jamais entrée dans l'esprit, ni, je pense, à personne en Belgique. Je ne croyais possible qu'une réforme péniblement élaborée, acquise chèrement, et lentement progressive; et tous mes efforts ne tendaient qu'à avancer dans la voie où cette réforme s'opérait tout naturellement. Il fallait donc, et pour longtemps encore, des hommes pratiques et de détail, et j'avouais franchement qu'homme de principes généraux exclusivement et de théories plus sociales encore que politiques, mon insuffisance pour les questions, par exemple, d'instruction, de finances, de douanes, dans les circonstances données, devrait faire porter sur tout autre que sur moi les yeux des vrais amis de la Belgique. »

Le détenu des Petits-Carmes s'occupait de la préparation d'une histoire écclésiastique en même temps que de ses écrits de circonstance lorsqu'il fut entraîné dans un second procès.

Le 9 février 1830, le procureur du roi se rendit à la prison des Petits-Carmes et procéda à la saisie des papiers de de Potter. C'était six jours après que le *Courrier des Pays-Bas* avait publié, sous la signature du prisonnier, un plan de con-

fédération patriotique lequel tendait, selon le ministre de la justice, à établir dans l'État un État qui aurait, sans mission légale, contrecarré, miné et renversé le pouvoir du gouvernement (1). Le procureur du roi saisit dans la cellule de de Potter la correspondance qu'il entretenait avec M. Tielemans, alors référendaire au ministère des affaires étrangères. Dans cette correspondance, on trouva la preuve que M. Tielemans était le véritable inspirateur du projet de souscription patriotique (2). Il fut arrêté à la Haye et ses papiers furent également saisis. Les impri-

(1) Voici quel était le plan de la *Confédération patriotique :* « Tout fonctionnaire faisant partie de la confédération qui viendrait à être destitué pour cause honorable jouira, sur la caisse nationale, de la moitié ou des deux tiers de son traitement... —Tout confédéré qui opposera au gouvernement une résistance légale et qui succombera dans son opposition sera indemnisé... — La caisse nationale décernera des récompenses d'honneur aux citoyens qui auront bien mérité de la patrie. — Tout ayant droit de voter s'engage en souscrivant à ne donner son vote qu'à des confédérés... »

(2) « Je n'eus, comme je lui écrivis, dit de Potter, qu'à fondre ses idées avec les miennes pour formuler mon plan de confédération : envoyé au *Courrier des Pays-Bas* le 1er février, il y parut le surlendemain 3. » *Souvenirs,* I, p. 66.

meurs-éditeurs du *Courrier des Pays-Bas* et du *Belge*, ainsi que M. A. Bartels, rédacteur du *Catholique des Pays-Bas*, et M. de Nève, éditeur du *Catholique* et du *Vaderlander*, furent également traduits devant la cour d'assises du Brabant méridional, pour avoir publié le plan de confédération et l'avoir, en outre, recommandé et prôné, puis ouvert des souscriptions. Quant à de Potter, Tielemans et Bartels, ils furent accusés « d'avoir par écrits imprimés, « nommément les journaux le *Courrier des* « *Pays-Bas*, etc., excité directement les citoyens « ou habitants à un complot ou à un attentat « ayant pour but de changer ou de renverser « le gouvernement du pays, lesquels complot « et attentat auraient consisté à former et exé- « cuter une fédération ou association de la « nature de celles proposées dans les journaux « susdits par les prévenus... »

Empruntons aux souvenirs manuscrits du procureur du roi, M. Schuermans, des détails curieux sur les principaux incidents du procès :

« Je fis pendant l'instruction, dit-il, un recueil d'extraits des principaux faits et circonstances du procès avec des observations, pour mettre le roi à même de les examiner. Le roi et le ministre me témoignèrent leur satisfaction de la manière la plus flatteuse pour mon travail... Pendant

l'instruction du procès, Son Excellence demanda copie de toutes les pièces pour être successivement communiquées au roi... .

« Vu les démarches de l'*Union,* M. le premier président Wautelée trouvait désirable que le ministre de la justice tînt la main aux poursuites dans l'affaire de M. de Potter, et envoyât quelqu'un du ministère à Bruxelles. J'avais expliqué l'affaire en fait et en droit à M. le premier président et satisfait à toutes ses objections. On semblait ne pas être entièrement convaincu du zèle et du dévouement du magistrat chargé des fonctions de procureur général. M. Ch. de Brouckere, neveu de M. de Stoop, était compromis dans la correspondance de M. de Potter... Je communiquais au ministre les vues du premier magistrat de la cour. Vers la fin de février, M. Van Cuylenburgh, secrétaire intime de M. Van Maanen, arriva à Bruxelles et vint loger chez moi. Le 10 mars, j'eus, en sa présence, une conférence avec MM. de Stoop et Spruyt sur l'affaire de de Potter. Le ministre de la justice pouvait incontestablement diriger les gens du parquet, puisque ceux-ci, d'après la loi et leurs instructions, devaient exécuter les ordres du gouvernement. — Le *Courrier des Pays-Bas* écrivit le 20 avril 1830 que le ministre de la justice lui-même était à Bruxelles. M. Van Cuylenburgh seul se rendit à Bruxelles pendant le procès. Je n'ai pas à rechercher si M. Van Cuylenburgh vit d'autres magistrats que ceux du ministère public, et s'il fut capable d'exercer quelque influence. Je ne le pense pas.

« Dans la conférence du ministère public, de la cour et du tribunal, il fut convenu d'établir des réserves dans le réquisitoire d'accusation d'une part, pour satisfaire à l'avis de ceux qui croyaient que d'autres journalistes auraient dû

être en cause, et, d'autre part, pour contenir les journalistes compromis.

« Vers la fin de mars 1830, le prince d'Orange arriva à Bruxelles et me fit mander à son palais, le 26. Son Altesse Royale m'interrogea sur notre situation politique et les vœux des habitants. Le prince avait cru voir que les unionistes étaient plus mécontents encore qu'avant son départ de Bruxelles. Je dis la vérité au prince... L'affaire de Potter était le principal objet de sa sollicitude. Il me demanda bien des renseignements et me recommanda l'affaire comme intéressant essentiellement le roi et la patrie. Je dis à Son Altesse Royale : « La magistrature est pénétrée de ses devoirs, mais en cas de condamnation on lui reprochera encore une fois de ne rendre des services qu'à M. Van Maanen. — Vous pouvez, me dit le prince, donner l'assurance du contraire, et faites en sorte que la magistrature ne se laisse pas influencer par l'union et le journalisme. »

« M. l'avocat général Spruyt remplit le ministère public. J'avais demandé que ce magistrat fût chargé de préférence de cet important procès. M. Baumhauer remplaçait de droit M. de Stoop; mais comme il était Hollandais et protestant, je désirai qu'il ne signât pas l'acte d'accusation, si M. de Stoop y trouvait quelque scrupule.

« J'assistai à la première audience, mais M. le président Meynaerts me fit prier de ne plus m'y présenter pour qu'on ne pût pas croire que la cour était influencée. C'est à cet effet que j'écrivis le 21 avril 1830 au ministre pour faire en sorte que le roi, dont l'arrivée était annoncée, ne vînt point à Bruxelles pendant les débats, parce qu'on ne manquerait point de dire que Sa Majesté avait influencé la magistrature.

« M. Saint-Marc Girardin, rédacteur du *Journal des Débats,* avait été envoyé à Bruxelles exprès pour suivre les plaidoiries. Il était en relations avec MM. Van de Weyer et Ducpétiaux.

« Quelques jeunes gens formaient chaque jour le cortége de ceux qu'on affectait de nommer les *honorables accusés.* On transférait toujours ceux-ci de la prison à la cour d'assises et *vice-versâ* d'une manière inconvenante et qui pouvait donner lieu à des excès. Deux voitures allant au petit pas et escortées par un très-grand nombre de maréchaussées à pied devaient naturellement attirer la foule et faciliter les cris et gestes des adhérents des accusés. J'en écrivis au procureur général qui tâcha d'y porter remède, comme le désirait aussi le directeur de la police; mais, malgré toutes les démarches, M. le général Anderson, commandant de la maréchaussée, persista dans le mode de transport qu'il avait ordonné... »

Ces extraits ne font connaître qu'une des faces de ce mémorable procès. Ils révèlent les labeurs inquiets du parquet et l'agitation de la cour et du gouvernement. Voyons maintenant ce qui se passait du côté des accusés; les *Souvenirs* de M. de Potter sont nets et précis.

« ... Lors de la mise en accusation des quatre conspirateurs, dont les deux principaux ne connaissaient même pas leurs complices, le gouvernement avait sérieusement et attentivement débattu la question de savoir s'il ne conviendrait pas de faire trancher le fil de cette trame, qui n'avait jamais été ourdie que sur le papier, par le couteau de la

guillotine. Le pouvoir recula, à ce qu'il paraît, devant l'idée de verser le sang d'un homme, car c'était moi surtout que menaçait le glaive, comme on dit, de la justice, qui, en définitive, n'avait fait que lui disputer ses prétentions à l'arbitraire, et cela dans un pays où ne coulait presque jamais le sang de ceux qui avaient violé les droits les plus réels des citoyens, dans leurs personnes ou dans leurs propriétés. Il n'y aurait point eu de difficulté, si l'on avait pu espérer que j'aurais demandé grâce, ou que du moins j'aurais accepté *avec reconnaissance* la grâce qu'on m'eût octroyée. Pour obvier à tout accident, le gouvernement s'arrêta à un moyen terme, comme on va le voir.

« Le jour de l'ouverture des débats était fixé d'une manière trop précise et trop publique pour qu'on osât permettre aux conspirateurs de traverser la ville à découvert... Nous fûmes placés dans des voitures, malgré nos réclamations, et transportés (16 avril) au lieu où se tenaient les assises, sous l'escorte de neuf gendarmes. La lutte, je l'appelle ainsi, car c'étaient bien deux partis en présence, l'opposition et le gouvernement; la lutte fut aussi longue qu'animée : elle dura quinze jours, au bout desquels le président, à qui il fallait tout le courage de la servilité pour courir ainsi les mêmes chances que le chef de mes premiers condamnateurs, prononça, pâle comme un mort, l'arrêt de huit années de bannissement et huit autres de surveillance de la haute police pour moi, sept années pour MM. Tielemans et Bartels, et cinq pour l'imprimeur du *Catholique,* M. de Nève.

« L'accusation avait été niaise, absurde, partout où elle n'était pas perfide et atroce... Passant à la partie sérieuse du réquisitoire, le ministère public s'y montra non moins

ridicule mais beaucoup plus malveillant. A l'en croire, j'étais tout à la fois un anarchiste sans religion, voulant abolir la propriété et le mariage, et un intrigant, allié de l'aristocratie et du jésuitisme. La défense fut grave et éloquente de la part de tous les avocats. MM. Van Meenen et Gendebien parlèrent pour moi avec un rare talent; M. Van de Weyer, qui s'était réservé la justification de la *correspondance* (¹), en rendant ses explications aussi lucides que piquantes, produisit le plus d'effet sur le public. Connaissant bien mes intentions, il ne chercha point à m'excuser : il accusa avec moi et d'après moi, en citant mes paroles, les actes de corruption et de despotisme au moyen desquels le gouvernement hollandais voulait absorber la Belgique. Il prouva par mes lettres mêmes, qui avaient servi au ministère public pour me taxer d'être un factieux, un brouillon, un ambitieux, que je n'avais jamais été d'une autre faction que de celle des amis de la patrie, de ses institutions et de la liberté; que je poussais l'amour de l'ordre jusqu'au systématisme, l'aversion pour le bruit

(¹) Dès le 23 mars, de Potter avait adressé à M. Van de Weyer une lettre dans laquelle il signalait le véritable caractère de la correspondance qui avait été saisie et prémunissait le public contre l'abus qui pourrait en être fait. En mettant cette lettre au jour, M. Van de Weyer la fit précéder d'un avant-propos où il s'élevait avec indignation contre la publicité donnée par le ministère public à une correspondance privée et intime. — Trois jours après le prononcé de l'arrêt, la correspondance saisie parut en deux volumes; par la connivence coupable du gouvernement, elle avait été livrée à Libry-Bagnano.

jusqu'à avoir voulu suggérer au gouvernement de me faire sortir de prison un jour avant l'écoulement de ma peine, pour éviter les démonstrations de sympathie que le peuple me préparait; et que, faisant toujours la plus sincère abnégation de moi-même, mon ambition se bornait à pouvoir me rendre utile aux hommes. Le plaidoyer de M. Van de Weyer fut le développement de ces paroles de M. Van Meenen : « J'en appelle à vous tous qui m'entendez : en est-il un de vous qui, s'il avait à subir la même épreuve, et dans tous les détails de sa vie privée et publique, et dans toute sa correspondance de cinq à six années, non-seulement n'eût rien à craindre de leurs révélations, mais pût la présenter comme un titre de gloire? Je le dis franchement; je le dis de conviction; je le dis dans l'effusion de mon cœur : j'estimais, j'aimais MM. de Potter et Tielemans; maintenant je les respecte, je les vénère, je les admire. »

« J'avais alors quarante-quatre ans : ma vie entière venait de se dérouler aux yeux du public, c'est-à-dire des hommes de toutes les opinions et de tous les partis, et de se dérouler jusque dans ses replis les plus secrets; cette vie avait été fouillée avec haine par le ministère public, tronquée, dénaturée, calomniée de toutes les manières; et cependant, flétrie par le gouvernement, elle fut absoute par mes concitoyens, qui stigmatisèrent mes ennemis par un arrêt contre lequel il n'y a point d'appel... Mon intention avait été d'abord de me renfermer personnellement dans le silence le plus absolu : c'était à mes yeux le meilleur et le seul moyen de prouver contre le gouvernement qu'après avoir posé les bases de mon renom populaire, fidèle à mes principes, je m'effaçais complétement moi-même; mais mes amis m'exhortèrent à profiter de la dernière occasion peut-

être qui s'offrait à moi aussi solennelle pour proclamer quelques vérités utiles au peuple qui les écouterait et en profiterait, et aux directeurs de l'opinion publique dont plus que jamais le courage semblait avoir besoin d'être soutenu. Je cédai à leurs instances et prononçai un discours non pour me défendre, défendre mes opinions, mes principes, mes actes, mes pensées, car ma correspondance avec M. Tielemans c'était mes plus secrètes pensées; tout cela avait été fait par qui voulait le faire, moi je ne le pouvais ni ne le voulais : mais uniquement pour mettre sous un nouveau jour le progrès qu'avait fait faire à l'opposition belge l'idée réalisée de l'union entre les amis de la liberté sans distinction de croyances. Je le fis en montrant comment moi-même j'avais été converti à cette idée, si éloignée avant cela de ma manière d'envisager les choses, et je prouvai qu'elle convertirait ainsi tout homme de bonnes intentions et de bonne foi, parce qu'elle est juste et vraie, et que toute idée juste et vraie doit finir par triompher de tous les obstacles et régner sur le monde... »

Lorsque les condamnés furent reconduits à leurs voitures, on entendit encore une fois des cris de : *Vive de Potter !* Celui-ci s'étonnait pourtant un peu plus tard de l'indifférence apparente, de l'apathie, de l'ingratitude même de ses concitoyens ; il ne se doutait pas que la seconde condamnation dont il était frappé pour services rendus à la patrie avait, comme on l'a dit justement, fait descendre sa popularité jusque dans les dernières couches du peuple.

III

De Potter et ses compagnons d'infortune auraient désiré passer en France les années de leur exil. Le premier écrivit à M. de Polignac pour demander leur admission dans le royaume, promettant sur l'honneur qu'ils ne se mêleraient en rien des affaires de France. M. de Mérode, qui s'était chargé de la lettre, leur apprit bientôt que des ordres étaient donnés pour les repousser aux frontières. A défaut de la France, ils avaient désiré fixer leur séjour à Aix-la-Chapelle ; le gouvernement prussien refusant également de les accueillir, ils choisirent la Suisse et obtinrent des passe-ports qui portaient *par la Prusse,* avec le seul visa du consul des cantons helvétiques.

Le 7 juin 1830, au matin, escortés d'un gendarme, ils se mirent en route. Trois ou quatre personnes suivirent leur voiture de la prison jusqu'aux portes de la ville. Dans l'après-dînée du 8, ils arrivaient à Vaels, dernière commune belge, et, après que les cérémonies de leur *exécution* comme bannis eurent été accomplies, ils entrèrent à Aix-la-Chapelle. Mais la police les contraignit de retourner immédiatement à Vaels, sous prétexte qu'il leur aurait fallu le visa de la légation de Prusse aux Pays-Bas ; en réalité, des instructions ministérielles enjoignaient de repousser les quatre bannis s'ils se présentaient aux frontières. Leur séjour forcé à Vaels se prolongea pendant près de deux mois. M[mes] de Potter et Tielemans, qui étaient venues joindre leurs maris pour les accompagner sur la terre d'exil, furent également repoussées d'Aix-la-Chapelle et reconduites à la frontière par la gendarmerie prussienne [1].

De Potter, cependant, conservait toute sa sérénité. Il écrivait à Gendebien :

« Aix-la-Chapelle, 23 juin 1830.

« Enfin nous voilà libres, et, au moins paraît-il, pour

[1] *Souvenirs personnels*, I, pp. 81 et suiv.

tout de bon. Nous sommes en Prusse depuis quelques heures ; nous en partons après-demain, si on ne nous force pas d'en déguerpir plus tôt, et vers la fin du mois nous roulerons entre Francfort et la Suisse.

« Je vous remercie, mon bon ami, de votre aimable et je dirais presque tendre lettre, car, selon moi, la véritable amitié, pour qui sait la sentir, a aussi sa tendresse. Soyez tranquille sur mon compte ; je suis d'une trempe de caractère à faire l'impossible pour qu'une chose aille à mon gré, mais à me consoler très-facilement de ma non-réussite, aussitôt qu'elle est irrévocable. Je ne négligerai rien pour obtenir mon admission en France, puisque de cela dépend ma réunion avec ma mère : mais, en attendant que je l'obtienne, je vivrai fort bien et fort agréablement en Suisse. Je n'aurai pas, il est vrai, ma pauvre mère auprès de moi ; mais j'aurai la certitude qu'elle est bien où elle est ; et moi-même je serai entouré de ma femme et de mes enfants, de mon meilleur ami et de sa famille. J'aurai là de quoi composer le bonheur de dix hommes ; quoique j'en sois essentiellement convaincu, j'aurai soin encore de me le répéter sans cesse : et, ne craignez rien, mon ami, je serai heureux aussi complétement que notre sotte et faible nature le comporte . . . .

. . . .

« *P. S.* Mon ami, j'avais écrit cette lettre hier au soir à *Vaels* pour être mise à la poste à Aix-la-Chapelle aujourd'hui : le sort en avait décidé autrement. Nos femmes qui avaient dîné avec nous ont été *arrêtées* à Aix à leur retour ; tenues aux arrêts à leur hôtel et *reconduites par la gendarmerie prussienne* à Vaels. Nous écrivons maintenant à M. de Stoop, à M. Van Maanen, au roi et au ministre de

la police prussienne à Berlin, pour qu'ils nous facilitent la faveur d'être *exécutés* selon notre arrêt, et cela le plus tôt possible. Ces dames se sont comportées en Romaines, les enfants en *Gracques* futures. Faites part de cette nouvelle aventure aux amis et fidèles : nous ne tenons aucunement à ce qu'elle demeure secrète. En attendant de nouvelles dispositions, nous sommes du moins réunis à nos familles, ce qui n'est pas une petite consolation... »

Le 30 juin, il écrivait encore de Vaels au même :

« ... Nous sommes ici très-désagréablement et bien mal campés, mais cependant exploitant notre situation le plus gaiement possible. Le pis c'est, tout en habitant un fort petit village, de devoir encore demeurer à une assez grande distance les uns des autres. Du reste, du matin au soir, nous vivons réunis dans la méchante auberge où la gendarmerie répond de nous Ce sont les femmes qui souffrent le plus de ce sot arrangement; mais elles souffrent en riant, et dès lors il serait honteux pour nous de ne pas rire aussi. Nous rions donc... »

Le 1er août il ajoutait :

« ... Patience et espoir ! Des temps meilleurs viendront, il n'en faut plus douter. Et s'ils ne venaient pas, qu'aurions-nous à nous reprocher ? En définitive, c'est là le bonheur. Je vous serre sur mon cœur... »

De Potter et ses compagnons avaient alors reçu du landamman du canton de Vaud la per-

mission de résider à Lausanne, ainsi que les autorisations du grand-duc de Bade, du grand-duc de Hesse, du bourgmestre de Francfort sur le Mein, et des autorités de la Confédération germanique à Mayence, pour traverser le pays sous leur dépendance, condition à laquelle la Prusse avait subordonné le passage par les provinces rhénanes.

Ils partirent dans la soirée. Depuis la veille, ils connaissaient la révolution de Paris. Le 2 août, escortés par des gendarmes prussiens, ils se dirigeaient vers Cologne. Avant de quitter Aix, de Potter avait fait jeter à la poste une lettre qu'il adressait au roi des Pays-Bas, et qui, envoyée en même temps aux journaux français et publiée par eux, devait produire une grande impression en Belgique.

On lit à ce sujet dans les *Souvenirs personnels :* « L'insurrection récente des Parisiens contre la tyrannie des Bourbons et les conséquences qu'elle devait inévitablement avoir pour la Belgique, en étaient le texte : « Sauvez la Belgique, disais-je à Guillaume, sauvez la Belgique, il en est temps encore ; mais hâtez-vous de la sauver : car il pourrait bientôt n'en être plus temps. »

A Cologne, de Potter et ses compagnons d'exil

furent embarqués sur le Rhin. Arrivés à Mannheim, ils changèrent leur itinéraire ; au lieu de se rendre en Suisse, ils résolurent d'entrer en France et se dirigèrent vers Strasbourg. Ici, la commission municipale les admit au lieu de ses séances et ne fit pas la moindre difficulté de viser leurs passe-ports pour Paris. De Potter partit pour la capitale de la France, le 14, avec Tielemans et Bartels.

Le 24 août, fête anniversaire du roi Guillaume, de Potter fit un dernier appel à ce monarque. « Je lui adressai ce jour-là même, dit-il, une lettre dans laquelle, comprenant mieux les circonstances de la révolution des trois journées, je lui prouvai en les retraçant, que partout où l'on s'entêterait dans le système maladroit et perfide, que peuvent seuls soutenir un ministère exécré et une cour inepte, ministère, cour et dynastie disparaîtraient devant la colère du peuple, et l'arbre de la liberté reverdirait sur les ruines d'un trône vermoulu. Puis je comparai le ministre Van Maanen au ministre Polignac, le message du 11 décembre aux funestes ordonnances du 25 juillet, l'exploitation batave à la prépondérance des émigrés et des jésuites français. Enfin, j'exhortai le roi à provoquer lui-même le rappel de l'union avec la Hollande,

pour autant qu'elle confondait les deux peuples sous le malheur commun, les Belges d'être opprimés aujourd'hui par les Hollandais, les Hollandais de devoir être plus tard dominés par les Belges : je lui signifiai qu'à ce prix il pouvait continuer à régner sur le royaume entier, mais qu'il ne le pouvait qu'à ce prix. »

Le lendemain, 25 août, les premiers troubles éclataient à Bruxelles.

Quand ces événements eurent été connus à Paris, de Potter se rendit avec Tielemans chez La Fayette à qui ils avaient déjà été présentés. La conversation fut intéressante. De Potter l'a retracée en ces termes :

« La Fayette ne paraissait pas attacher au mouvement belge toute l'importance qu'il avait déjà ou qu'il ne pouvait manquer d'acquérir. Je lui dis qu'à moins que le roi des Pays-Bas ne cédât, ce qui ne me semblait pas être possible, l'insurrection bruxelloise était une révolution comme celle qui venait de changer le gouvernement français. La Belgique se réunirait-elle à la France ? me demanda le général. Je répondis : Non. — Les Belges seront donc hostiles aux Français ! — Pas davantage. Ils veulent ce que vous avez voulu ; ayant un sentiment aussi profond que les Français de leur droit à l'indépendance, ce

qu'ils veulent, ils le veulent pour eux-mêmes. Prêts à verser leur sang avec vous et pour vous, parce que vous êtes à l'avant-garde de l'armée des peuples contre celle des despotes, ils vous accueilleront toujours en frères si vous ne vous présentez pas en maîtres. — Je m'étendis après cela sur l'attitude que, me paraissait-il, le gouvernement de juillet devait prendre pour favoriser, sans cependant y pousser ouvertement, le développement du mouvement révolutionnaire des provinces belges, contre un roi ennemi naturel, par caractère, par position, par devoir envers la Sainte-Alliance qui l'avait couronné, des principes créateurs de la France nouvelle. — Diriez-vous tout cela au roi ? — Sans hésiter. — Rédigeriez-vous dans ce sens une note que je lui ferais parvenir plus facilement et plus promptement que je ne pourrais vous procurer une audience ? — Oui. — Il ne serait pas nécessaire que la note fût signée par vous, ni même qu'elle fût écrite de votre main. — Général, tout ce que je pense, je le dis, je l'écris et je le signe : avant deux heures vous recevrez la note que vous désirez. — Je ne fis en effet qu'écrire notre conversation, et je la remis à un des aides de camp de La Fayette. Je n'en ai plus jamais entendu parler, et, pour dire la vérité, je n'en

ai plus demandé des nouvelles. J'avais clairement vu, et cela me suffisait, que le gouvernement français était plutôt contraire que favorable à l'insurrection de Belgique, parce qu'elle le troublait dans son dessein de tout immoler à la consolidation de la nouvelle dynastie, qui, pour cela, devait exclusivement plaire aux autres puissances, c'est-à-dire rassurer les puissances.... Quoi qu'il en soit, quelque temps après mon entretien avec le général La Fayette (c'est ce que j'ai su depuis), Louis-Philippe fit consulter sur les affaires de Belgique un ami de M. Tielemans qu'alors je ne connaissais pas même de nom. Ce Belge eut, je tiens la chose de lui-même, une conférence chez M. Vatout [1], d'abord avec M. Vatout lui-même, puis avec le roi. Louis-Philippe ne voulait pas, disait-il, de république à une journée de marche de Paris ; cependant il n'y avait que cela de possible, car il n'osait ni réunir la Belgique à la France, ni envoyer un de ses fils y régner pour lui. — Pourquoi les Belges ne reprendraient-ils pas le roi Guillaume ? — Pourquoi, Sire, répliqua mon concitoyen, ne vous entremettriez-vous

[1] Ancien secrétaire et bibliothécaire du duc d'Orléans.

pas entre Guillaume et les Belges? — Mais il n'osait pas davantage..... ([1]). »

De Potter continuait de correspondre avec ses amis de Bruxelles regardés dès lors comme les chefs de la révolution qui paraissait imminente. Le 31 août, il leur écrivait :

« Pourquoi ne voulez-vous pas la séparation parlementaire et administrative d'avec la Hollande, dans laquelle se trouve nécessairement tout ce que vous demandez et que le roi trouvera moyen de nous promettre ou de nous faire refuser par *sa* majorité dans la seconde chambre?

« Pourquoi demandez-vous quand vous pouvez accorder?

« Pourquoi traitez-vous quand vous pouvez dicter *souverainement* les conditions auxquelles vous consentiriez à reconnaître la dynastie d'Orange?

« Tout cela et bien d'autres choses encore nous sont et nous demeurent inexplicables. Veuillez nous dire là-dessus quelques mots pour notre instruction et notre gouverne. Nous ne recevons de vous ni de personne aucune lettre... »

Le 9 septembre, il s'adressait à Gendebien, qui lui avait fait écrire de ne pas revenir encore aux Pays-Bas :

« ... Rassurez-vous... *nous* n'y retournerons pas de sitôt, et *moi* je n'y retournerai jamais, si ce n'est pour y reprendre possession de mon droit de citoyen que je ne veux point perdre, aussitôt que ce droit m'aura été rendu. Ne croyez-pas, mon ami, d'après ce que je viens de dire,

([1]) *Souvenirs personnels*, I, pp. 105 et suivantes.

que je ne *veuille* plus demeurer parmi vous; mais, et je crois vous l'avoir prouvé, je ne *puis* pas y retourner demeurer. Et, en définitive, qu'irais-je y faire? Chassé de la Belgique par les Hollandais, je dois avant tout être rappelé par les Belges. Dès que les Belges pourront me rappeler, ce sera bien la preuve la plus évidente que votre *heureuse* révolution aura atteint son but et son terme. Tout sera donc fini, hormis le partage du gâteau, auquel vous pouvez en toute sûreté de conscience procéder sans moi. Il me restera seulement à aller vous voir, et je le ferai sans délai, je le ferai avec joie, avec ivresse; je jouirai plus qu'aucun autre de votre nouveau bonheur auquel j'ai eu les meilleures intentions de contribuer en quelque petite chose pour ma part : et si jamais la patrie a besoin d'un détenu aux *Petits-Carmes*, d'un bouc émissaire pour les péchés de ses faiseurs, je vous prierais bien sincèrement de resonger à moi. Mais voilà tout.

« Vous voulez bien *maintenant* vous séparer de la Hollande; je vous en fais mon compliment. Mais laisserez-vous discuter votre droit d'être vous-mêmes par les Hollandais qui jusqu'à présent vous ont si scandaleusement enlevé ce premier des droits? Non, mon cher Gendebien; la séparation n'est pas un projet de loi; c'est un fait que votre révolution a posé et que vous devez maintenir à tout prix. Vous imposerez ce fait-là à votre chef futur, comme condition préalable de sa royauté, avec le *sinon non*. Ensuite à vous autres *tous seuls*, vous vous donnerez une constitution *belge*, que vous ferez jurer au roi des Pays-Bas, s'il veut être roi des Belges. Et s'il ne ratifie pas, s'il ne jure pas, déclarez franchement et hardiment votre indépendance *absolue*, et érigez-vous en république fédérative. Gare alors

à qui vous touchera, puisque la France, qui ne nous touchera pas elle-même, défendra bien que d'autres ne vous touchent ! Et, après tout, votre indépendance absolue sera aussi d'accord avec l'esprit du traité de Londres que l'est notre semi-indépendance sous le sceptre des Nassau. . . . . »

Le 11, il mandait à M. Van de Weyer :

« ... Vous m'avez fait, dites-vous, des communications importantes qui exigeaient une prompte réponse. Hélas ! j'y consens de tout mon cœur, mais je ne m'en doutais pas le moins du monde. Et moi aussi je vous ai communiqué des idées qui me paraissaient valoir la peine d'être examinées. Par exemple, je vous ai rabâché vingt fois que vos catalogues de demandes à Sa Majesté ne vous mèneraient à rien ; que tout cela, et plus, se trouvait dans la séparation d'avec la Hollande, et que, sans cette séparation, vous n'avanceriez jamais d'une ligne. Mais une pareille proposition était encore un crime alors. Depuis, il est vrai, vous avez réussi à l'inspirer à vos *hoogmogende*, qui l'ont reçue comme venant de l'Esprit Saint ; et il n'y a plus eu d'obstacles. Je dirai comme le roi des Pays-Bas : *Dieu en soit loué !* — Dans plusieurs autres lettres, je vous parlais des secours que ne cessait de m'offrir Paris. D'abord, huit mille hommes et tous Belges, dont la plupart avaient fait leurs preuves dans les journées des 27, 28 et 29 juillet, et étaient prêts à marcher sur Bruxelles au premier signal. Puis, le faubourg Saint-Antoine désirait prendre part aux prochains combats. Enfin, des Allemands, des Anglais, des Polonais, des Italiens, des Espagnols, de tous les rangs, m'écrivaient lettres sur lettres pour mettre à ma disposition leurs moyens

et leurs bras. En réponse à tout cela vous me fites écrire en quatre lignes et sur un chiffon de papier par l'ex-rédacteur de la *Gazette officielle* de la rue de Berlaimont : que je devais me tenir tranquille ; — et dès lors je ne m'occupai plus exclusivement que de l'achat de mes meubles et de l'arrangement de mon petit ménage futur, choses que j'avais un peu négligées dans les premiers temps de mon séjour ici. — Maintenant, mon bon et cher défenseur, que tout cela est fait et parfait, et que dans deux jours j'aurai pris possession de mon nouvel appartement, et que dans dix j'y aurai ma pauvre vieille mère auprès de moi, je serai encore une fois, comme à la place Saint-Michel, tout entier à la théologie et à l'amitié. Je sais bien que je ne pourrai pas tout de suite reprendre possession de vous, car de plus hauts soins, et pour longtemps encore, vous retiendront tout entier ; mais enfin j'attendrai votre loisir, et jusqu'à ce que vous aussi vous puissiez un peu vous occuper de moi, je ne m'occuperai moi que de vous. — Adieu, mon digne et excellent ami. Je vous aime, je vous estime et je vous admire. »

Le lendemain, il s'adressait de nouveau à ses *chers amis*, MM. Gendebien et Van de Weyer.

« Je vous le confesse, je suis vivement affligé de voir que personne de vous n'a songé à utiliser mes bonnes intentions et mon séjour à Paris : vous pouviez cependant, me paraît-il, me charger de bien des choses, et de bien des choses fort délicates, dont, j'ose le croire, sans grand renfort de zèle et de patriotisme, je me serais acquitté aussi proprement qu'un autre. Par exemple, je vous ai à plu-

sieurs reprises annoncé que j'avais huit à dix mille braves volontaires à votre disposition, et je vous ai demandé si vous aviez armes et nourriture à leur fournir : point de réponse.

« Je vous ai dit que j'avais sollicité auprès du gouvernement français la déclaration positive, franche et officielle du principe de non-intervention, avec celle d'une promesse précise qu'on interviendrait pour empêcher les autres d'intervenir. J'ai ajouté que j'avais obtenu des réponses franches, précises, positives ; mais officielles, non. Car, enfin, je n'avais pas mission pour en demander, et on craignait encore alors d'en donner même aux personnages à mission.

« Je vous renouvelle maintenant mes offres : donnez-moi une mission populaire quelconque auprès de ce gouvernement-ci, mission signée par vos principaux chefs révolutionnaires provisoires, et j'agirai, je vous le promets.

« Dites-moi ensuite ce qu'il faut que je fasse de mon armée d'auxiliaires. Un mot d'annonce dans les principaux journaux de la capitale, ou deux lignes d'affiche aux coins des rues, et de toutes parts on accourra au rendez-vous que j'aurai fixé, et, *sur ma parole,* tous partiront avec confiance pleine et entière. Mais m'autorisez-vous à demander de l'argent pour cette expédition ? Mais où trouvera-t-on, sur la frontière, des armes, des munitions et des vivres ? Mais... ? Mais... ? . . . . »

Les promoteurs du mouvement national décidèrent enfin que le moment était venu de faire apparaître de Potter dont le nom exerçait tant de prestige sur le peuple. En conséquence, Gendebien se rendit à Lille, où de Potter le

rejoignit le 20. Ce dernier, qui comptait repartir avec sa mère pour Paris dès le lendemain, consentit à suivre Gendebien à Valenciennes afin de s'aboucher avec les patriotes attendus dans cette ville. On croyait alors Bruxelles au pouvoir des troupes royales, et il s'agissait d'organiser la résistance en province. De Potter, ne s'étant point entendu avec les autres chefs des patriotes, retourna à Lille, le 22. Après l'entrevue, il avait, dit-il, instamment prié Gendebien et Van de Weyer de l'avertir s'ils l'estimaient propre à rendre quelque service à leur commune patrie.

IV

En apprenant le départ de MM. Gendebien et Van de Weyer pour la Belgique, de Potter voulut les suivre. Il passa donc la frontière le 27 septembre ; il était déjà près d'Enghien lorsqu'il se ravisa et écrivit à ses deux amis : «... Je suis aux portes de Bruxelles. La victoire est à nous : il n'y a plus qu'à en profiter. Mes amis, si je ne vous suis pas absolument indispensable, permettez-moi de retourner tout de suite à ma mère, à ma femme, à mes enfants, à mes occupations. J'aurais voulu vous être utile : vous n'avez plus besoin de personne. Laissez-moi ma liberté. »

M. de Potter délibérait encore, dit-il lui-

même, s'il irait attendre à Lille la réponse à sa lettre ou s'il s'arrêterait quelques heures sur la route de Bruxelles, lorsque, coup sur coup, arrivèrent de cette ville des personnes qu'il ne connaissait point, mais qui toutes le pressaient d'avancer et de se rendre aux vœux du peuple. « Je me vis finalement, poursuit-il, comme enlevé et transporté, pour ainsi dire, malgré moi, là où la fortune me préparait tant de traverses et de si poignants chagrins [1]. »

Depuis Enghien jusqu'à Bruxelles, la marche de l'ex-prisonnier des Petits-Carmes fut vraiment triomphale. « Il aurait, disent les relations contemporaines, pu faire ces vingt lieues porté ou plutôt traîné à bras ; de toutes parts, on accourait sur son passage, pour le toucher, pour le voir ; les bourgmestres, les autorités, les sociétés d'harmonie l'attendaient et l'escortaient ; on se disputait l'honneur de le recevoir et de l'accueillir ; à Tournai, à Leuze, à Ath, à Enghien, à Hal, et enfin à Bruxelles, on détela sa voiture, et des hommes la trainèrent malgré toutes ses instances réelles ou simulées. On criait partout : *vive la liberté ! vive de Potter ! vive le La Fayette belge ! vive notre défenseur !*

[1] *Souvenirs*, I, p. 128.

Des dames, des demoiselles briguaient l'honneur d'aller l'embrasser ; on lui présentait des fleurs, des lauriers. Il pleurait de joie et d'attendrissement.

« A six heures du soir, M. de Potter arriva à la porte d'Anderlecht suivi d'une foule innombrable et de plusieurs contingents de volontaires armés qui l'avaient rejoint en route. Il y trouva un détachement nombreux de la garde bourgeoise, et plus de vingt mille de nos concitoyens, parmi lesquels on remarquait plusieurs de nos blessés. Il fit à pied le trajet jusqu'à l'hôtel de ville, accompagné de tout ce cortége qui grossissait à chaque instant. On porta sa voiture au-dessus des barricades.

« La foule était si grande qu'il eut peine à pénétrer à l'hôtel de ville ; il y fut reçu par tous les membres du gouvernement provisoire qui se précipitèreut sur lui et faillirent l'étouffer dans leurs embrassements, en le nommant le principal auteur de la révolution.

« Vers sept heures il parut au balcon du côté de l'*Amigo ;* M. l'agent général Engelspach le présenta au peuple à qui M. de Potter adressa quelques mots qui ne furent que peu ou point compris ; quelques instants après, M. d'Hoogvorst le présenta également à la foule du côté

du Marché. Il y répéta son allocution dont on ne put guère saisir que ces mots : Je viens me dévouer pour ma patrie, mais à condition qu'il n'y ait plus de vengeances, plus de réactions.... Un tonnerre d'applaudissements couvrit sa voix [1].... »

Le gouvernement provisoire, apprenant que de Potter était en route pour Bruxelles, l'avait rappelé par un arrêté ainsi conçu : « Le gouvernement invite M. Louis de Potter à rentrer dans sa patrie. Le gouvernement adressera la même invitation à tous les Belges qui sont en France. » De Potter reçut cet arrêté avant son arrivée à Bruxelles.

Le lendemain la proclamation suivante annonça l'adjonction de l'ancien banni au gouvernement provisoire de la Belgique :

« Un de nos meilleurs citoyens, M. de Potter, que le vœu national rappelait à grands cris depuis le commencement de notre glorieuse révolution, est entré dans nos murs. Le gouvernement provisoire s'est empressé de se l'adjoindre. En conséquence, à partir du 28 sep-

(1) *Esquisses historiques de la révolution de la Belgique en 1830,* pp. 479-481, et le *Courrier des Pays-Bas,* daté du 29 septembre, mais publié le 28.

tembre 1830, M. de Potter fait partie du gouvernement provisoire. — Bruxelles, 28 septembre 1830. Ch. Rogier, F. de Mérode, S. Van de Weyer, Jolly, F. de Coppin, J. Vanderlinden, J. Nicolaï, baron E. Vanderlinden d'Hoogvorst, A. Gendebien. »

« Je ne vis là, » dit de Potter, « qu'une tâche honorable que mes amis m'imposaient, celle de les aider à remplir, pour le plus grand bien de la Belgique, la mission dont le concours des circonstances les avait chargés. »

Il devait regretter un jour sa détermination. Il emporterait au tombeau, disait-il, le regret mortel d'avoir compris trop tard que sa véritable place n'était point dans le gouvernement. Resté en dehors, ajoutait-il, il aurait été son auxiliaire tant que ce gouvernement aurait fait le bien, et auxiliaire puissant, car il aurait continué à représenter la volonté et la force du peuple; il l'aurait maintenu jusqu'au bout dans le devoir, ou il l'aurait renversé dès qu'il en serait sorti (1).

De Potter s'était empressé de publier une *adresse* pour remercier ses concitoyens de l'ovation dont il avait été l'objet. Après avoir

(1) *Souvenirs*, I, p. 135.

glorifié la victoire remportée sur les troupes royales, il poursuivait en ces termes : «.... Que « tous les citoyens se groupent autour du gou- « vernement populaire qui est votre ouvrage... » Il faut vivre libres ou nous ensevelir sous des « monceaux de cendres... Soyons unis, mes « chers concitoyens, et nous serons invincibles. « Conservons l'ordre parmi nous ; il nous est « indispensable pour conserver notre indépen- « dance. Liberté pour tous ! Égalité de tous « devant le pouvoir suprême : la nation ; devant « sa volonté : la loi. Vous avez écrasé le despo- « tisme ; par votre confiance dans le pouvoir « que vous avez créé vous saurez vous tenir en « garde contre l'anarchie et ses funestes suites. « Les Belges ne doivent faire trembler que « leurs ennemis. — Peuple, ce que nous som- « mes, nous le sommes *par vous*. Ce que nous « ferons, nous le ferons *pour vous*. »

Ce fut de Potter qui institua le pouvoir exécutif de la révolution, en faisant nommer un *comité central* choisi dans le gouvernement provisoire et chargé de l'exécution des mesures prises sur le rapport des comités spéciaux. Il en fut membre avec MM. Rogier, Van de Weyer et F. de Mérode. M. Gendebien y fut également adjoint le 10 octobre, au retour de sa première

mission à Paris. De Potter avoue que, dans les commencements, le plus grand accord régnait au comité. M. de Mérode seul combattait parfois ses théories. L'adjonction de M. Gendebien changea la position de celui qui était regardé comme le président du gouvernement. De Potter trouva en son nouveau collègue non-seulement un contradicteur mais un adversaire. « J'étais à ses yeux, dit-il, un ambitieux qui ne tendait qu'à dominer : en combattant mon ambition prétendue, il eut, je n'en doute aucunement, les meilleures intentions du monde ; mais il ne s'en trompa pas moins d'une manière funeste pour moi, pour lui-même et, j'ose le dire, pour la Belgique, dont notre accord eût fondé l'indépendance réelle, assuré la liberté et consolidé le bonheur [1]. » En résumé, de Potter aurait voulu trouver en Gendebien un auxiliaire pour faire prédominer la forme républicaine, et Gendebien, qui s'était déclaré monarchique, ne voulait point contribuer à faire de son rival le président d'une république belge.

Pendant quelque temps de Potter aurait pu aspirer au premier rang. La popularité, que l' avait acquise sa lutte contre le gouverne

(1) *Souvenirs*, I, p. 148.

des Pays-Bas, est alors à son apogée; aux yeux du peuple, il personnifie en quelque sorte la révolution; c'est à lui que s'adressent les solliciteurs et les donneurs d'avis; c'est lui encore qu'encouragent et qu'exaltent les radicaux anglais et les républicains français [1].

Mais de Potter ne possédait point les qualités que doivent avoir les organisateurs d'un État. Il n'était pas homme d'action, il était même

[1] Nous avons déjà publié la très-curieuse correspondance de John Bowring avec de Potter. (Voir *Notes historiques et biographiques,* pp. 4 et suiv.) De son côté, Audry de Puyraveau lui écrivait : « Paris, 28 octobre 1830. — Monsieur, sans avoir l'honneur d'être connu de vous, comme ami de la liberté, je viens vous remercier de tout ce que vous avez fait pour elle. Il reste encore beaucoup à faire. La Belgique est le temple où repose ce feu sacré; vous en êtes le grand-prêtre. C'est de là que la lumière doit jaillir et se répandre sur le monde entier; elle doit aussi réagir sur les contrées qui l'ont laissée s'éteindre. Achevez donc votre ouvrage, Monsieur Potter, les peuples vous contemplent, ils attendent tout de votre courage et de votre persévérance; ne souffrez pas qu'un si grand intérêt soit encore sacrifié à un seul homme. Une reconnaissance éternelle vous attend et sera votre récompense.

« Monsieur J. C..., citoyen de l'ancienne république polonaise, a bien voulu se charger de remettre mon hommage à un grand citoyen. »

dépourvu de ces connaissances qu'on appelle *positives*. Un de ses biographes rapporte que, dans les derniers temps de sa vie, il disait à ses amis : « Combien j'ai regretté souvent de n'avoir pas reçu dans ma jeunesse l'éducation des affaires. Je n'avais aucune idée des sciences qu'on appelle législation, administration, économie politique... Que voulez-vous que fît un simple homme de lettres, un savant, si vous voulez, mais un pur savant, au milieu de la confusion des rouages d'une machine qu'il n'avait jamais vue auparavant, la machine gouvernementale? »

A la vérité, de Potter suppléait par une vigoureuse initiative aux connaissances qui lui manquaient; aussi, malgré son inexpérience gouvernementale et administrative, prit-il la plus grande part aux décrets qui servirent de bases à la constitution du futur royaume de Belgique.

« Le 4 octobre, j'exigeai, dit-il, que la Belgique, *violemment détachée de la Hollande*, fût déclarée *État indépendant;* un congrès, disait l'arrêté, sera convoqué de toutes les provinces pour déterminer, sur le projet que lui en soumettra le comité central, la constitution qui doit régir le nouvel État [1]. »

[1] *Souvenirs personnels,* I, p. 144. — Le lendemain un

Élevé au pouvoir suprême, de Potter eut hâte de redresser les anciens griefs des Belges, de

ami de de Potter, un homme qui a laissé un nom honorable dans les annales parlementaires de la Belgique, M. de Langhe, lui écrivait d'Ypres : « . . . Permettez-moi de vous donner quelques conseils. Je les adresse à vous seul. Vous en ferez l'usage que vous jugerez convenable. Croyez-moi, dans l'intérêt du pays, comme dans celui de l'autorité, bouleversez le moins possible. Ne changez en hommes et en institutions que ce qui est absolument indispensable pour le maintien de l'ordre public et de votre administration provisoire. Rentrez dans la légalité aussitôt que vous le pourrez. Qu'un projet de constitution rédigé d'après les vrais principes et adapté à nos mœurs soit présenté à une assemblée nommée *ad hoc* par les états provinciaux. C'est le seul corps électoral compétent qui existe et, quelque vicieuse que soit sa composition, je pense que sous l'empire des lois actuelles les choix qu'il ferait seraient bons et conformes à l'opinion publique.

« Telles sont, mon cher ami, les vues d'un citoyen ami de sa patrie. Je n'ai fait que les indiquer. Si vous les adoptez il ne vous sera pas difficile de les développer. Pour moi j'attends avec confiance le résultat de vos efforts pour le triomphe de la bonne cause et je m'empresserai de me rendre à Bruxelles dès que je croirai que ma présence pourra réellement y être utile.

« On parle du prince d'Orange comme vice-roi. Il n'a pas trempé dans toutes les atrocités qui ont été commises. Il s'y est même opposé, sinon avec force, du moins avec

revendiquer et de décréter les libertés qu'il avait réclamées avant et pendant sa détention aux Petits-Carmes.

« Je n'eus point de repos, poursuit-il, que mes collègues n'eussent arrêté et signé avec moi : — la suppression de la direction de la police, considérée comme une usurpation sur les pouvoirs municipaux (11 octobre) ; la liberté d'enseignement en tout et pour tous, sans entrave aucune, ni autorisation, ni certificat (12 octobre) ; la liberté de s'associer dans un but politique, religieux, philosophique, littéraire, industriel ou commercial (16 octobre) ; la liberté des opinions et de leur application, pour chaque citoyen ou chaque association de citoyens, par la voie de la parole et de la presse, et l'abrogation de toute loi générale ou particulière, entravant le libre exercice d'un culte quelconque, et assujettisant ceux qui le professent à des formalités qui froissent leur conscience, avec suppression de toute magistrature créée pour soumettre les associations philosophiques ou

franchise. Peut-être la politique conseillerait-elle de l'accepter : mais je crains que les coups de canon tirés sur Bruxelles ne soient encore trop récents pour qu'on puisse se résoudre à prendre ce parti. »

religieuses et les cultes à l'action ou à l'influence de l'autorité ; l'abolition du serment immoral à prêter en garantie de la sincérité des déclarations de succession et de mutation par décès (17 octobre) ; la liberté entière des théâtres (21 octobre) ; l'abolition de la haute police et de toute surveillance exercée par elle (22 octobre) ; la publicité des budgets des communes (26 octobre) ; la publicité de l'instruction et des débats aux conseils de guerre, ainsi que le droit des prévenus de s'y faire assister d'un conseil librement choisi (9 novembre), etc. Ceux de ces arrêtés qui le comportaient par leur objet étaient explicitement basés sur les *considérants* les plus remarquables, savoir : la haine du despotisme, l'horreur de tout monopole ou privilége, le respect le plus religieux pour la liberté de tous, la reconnaissance sincère de l'égalité civile et politique de tous les Belges, enfin la déclaration de la liberté absolue de la conscience humaine et de ses manifestations, sur lesquelles la loi n'aurait plus d'action possible.... »

Le prince d'Orange avait envoyé au comité central un agent officieux, le prince Kosloffski. De Potter, sollicité directement par cet ambassadeur, lui répondit en son propre et privé

nom : « Si le peuple m'eût seulement soupçonné de vouloir présenter le prince d'Orange comme le seul chef digne de lui commander, il serait monté au lieu des séances du gouvernement pour me jeter par la fenêtre, et je n'aurais eu là que ce que j'aurais mérité, pour avoir méconnu et avoir voulu violer le vœu national [1]. » De

[1] Le prince Kosloffski adressa à de Potter la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« Hier au soir, dans une séance que je crains n'avoir que trop prolongée, j'ai développé les grandes considérations politiques qui militent en faveur du principe de placer l'indépendance de votre religion, de vos institutions sociales et de votre gloire sous l'égide protectrice du prince d'Orange, qui se fait un honneur d'être votre compatriote, et que sa naissance place en même temps au nombre de ceux qui ne sont pas étonnés d'être roi. Je l'ai fait sinon avec éloquence et avec talent, au moins bien certainement avec un zèle sincère de vous servir.

« J'apprends aujourd'hui un fait qui me serre le cœur. On m'a dit que quelques personnes ont brûlé la proclamation du prince d'Orange. Cet auto-da-fé de papier est cette fois-ci d'autant moins à sa place que cette proclamation ne respire que la bienveillance, et que la bienveillance est respectable par sa nature, de quelque part qu'elle vienne.

« Mais je vais plus loin, Monsieur le Président, et je

Potter ne se borna pas à s'associer à la protestation par laquelle le gouvernement provisoire

pense que lorsque le premier moment d'effervescence sera passé, ces calamités mêmes, dont cette ville se plaint, seront un titre à l'attendrissement en faveur du prince d'Orange.

« Car il ne peut entrer dans la tête de personne qu'un prince qui a combattu et vaincu avec vous à Quatre-Bras, ait eu peur de se présenter avec une armée devant une ville ouverte, dont l'étonnante défense a trompé tous les calculs européens. S'il n'y est pas venu, c'est qu'il n'a pas voulu y venir, et qu'il lui répugnait, même pour s'assurer d'une couronne, de faire le moindre mal à une ville qu'il affectionne si particulièrement.

« Mais je me trompe, il y est venu, malgré les avis de tant de personnes, seul, désarmé, dans la seule intention de vous montrer à vous tous, et à la garde nationale en particulier, son entière confiance.

« Je dis donc que si la Providence le destine à parcourir avec vous la glorieuse carrière d'un État indépendant, elle le récompensera de ce qu'il a fait et de ce qu'il n'a pas fait, et la nation belge donnera à l'Europe l'exemple de cette haute civilisation, dont le premier signe est de ne jamais confondre soit en amour, soit en haine, les choses et les individus.

« Veuillez, Monsieur le Président, donner communication de cette lettre à tous vos collègues, pour leur dire combien j'apprécie leur indulgence et la vôtre de m'avoir hier si longtemps écouté, et leur exprimer en même temps mes sincères regrets que mes offres respectueuses de bons

repoussait les propositions du prince d'Orange, il fit connaître sans détour ses opinions dans une lettre adressée le 19 octobre au *Courrier des Pays-Bas*. La voici :

« Des bruits aussi absurdes que calomnieux, auxquels n'ont pas peu contribué les faux jugements portés par les journaux sur nos affaires, se répandent sur mon compte : je crois devoir les démentir publiquement.

« Comme simple citoyen, je n'eus pas traité, je ne traite pas, et je ne traiterai pas avec le prince d'Orange.

« Comme membre du gouvernement provisoire, j'ai été, avec mes collègues, dans le cas de recevoir de lui des communications non officielles, que le comité central a constamment repoussées, en déclarant même qu'il ne voulait plus se prêter à de pareilles négociations, entièrement inutiles et nécessairement sans résultat.

« Comme membre du gouvernement provisoire, je ne manifeste pas mes opinions politiques, laissant au Congrès national, avec la liberté la plus absolue, tout le soin de déterminer l'organisation sociale la plus convenable aux provinces de Belgique.

« Mais comme simple citoyen mes principes sont connus : ils sont démocratiques ; mes opinions, je ne les ai jamais cachées : je suis républicain.

offices auprès de S. A. R. le prince d'Orange n'aient pas pu être accueillies.

« Agréez, Monsieur le Président, l'hommage de ma haute considération.

« Le prince KOSLOFFSKI. »

« Je ne crois plus nécessaire, après cela, de dire que je ne suis ni ne saurais être *orangiste.*

« Je ne me soumets pas moins d'avance à ce que décidera le Congrès national, la volonté du peuple étant ma loi suprême.

« Si le mode de gouvernement adopté ne me convient pas, ou si le chef choisi pour exécuter le pacte social n'est pas celui que j'aurais désiré moi-même, je ferai comme j'ai toujours fait, de l'*opposition,* au risque, si je déplais, de me faire bannir une seconde fois. »

Cette déclaration républicaine porta une première atteinte à la popularité de de Potter ; elle lui aliéna la bourgeoisie fort attachée aux traditions monarchiques.

Agissant encore autrement que ses collègues, de Potter ne brigua point un siége au Congrès national. Le terrain fut néanmoins sondé. Dix-neuf ecclésiastiques du Hainaut répandirent la circulaire suivante :

« La popularité de M. de Potter étant un moyen de concilier tous les suffrages aux noms qui lui sont joints, nous vous prions de vouloir bien lui accorder les vôtres, afin d'éviter qu'une liste toute contraire à nos intérêts religieux ne l'emporte sur la nôtre.

« M. de Potter ne peut d'ailleurs vous inspirer aucun ombrage, il veut la liberté *franchement :* c'est tout ce que les catholiques peuvent réclamer ; rien ne leur est plus avantageux, et il n'est presque pas de pays où ils jouissent réellement de la liberté. Travaillons donc de concert à assurer

celle du nôtre. Nous comptons pour cela, sur votre coopération, elle nous promet pour votre canton le succès si désiré. »

De Potter était trop fier pour faire une démarche personnelle ; il pouvait d'ailleurs s'attendre à un choix spontané sinon dans le Hainaut, du moins dans le Brabant ou dans la Flandre. Il faudrait voir ici un acte de grande ingratitude à l'égard du principal promoteur de la révolution, si celui-ci n'avait fini par refuser formellement toute candidature. Le 31 octobre, de Potter publie sa *Profession de foi politique* où il refuse de siéger au Congrès et appelle de ses vœux la création d'une république belge.

Profession de foi politique.

« Mes collègues du comité central, éligibles comme moi au Congrès, sont décidés à accepter la mission que la nation, sans aucun doute, leur confiera ; en le déclarant, ils saisissent l'occasion, qui s'offre si naturellement à eux, de faire leur profession de foi politique.

« Et, quand même ils ne la feraient pas, membres du Congrès, ils pourront à chaque heure manifester leurs opinions et leurs principes.

« Je ne partage pas (ils me le pardonneront) leur manière de voir à cet égard.

« Je me crois obligé à n'accepter aucun poste, et à demeurer jusqu'au bout à celui où les circonstances m'ont placé : jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à ce que les circonstances m'y remplacent. Je me bornerai donc à cette seule mission.

« Mais, privé par-là de m'expliquer sur les intérêts les plus graves, les plus vitaux de ma patrie, soit comme candidat au Congrès, soit comme membre de cette assemblée, je dois cependant à mes concitoyens, je me dois à moi-même, de dévoiler le fond de ma pensée, sans ménagement comme sans restriction, franchement et entièrement.

« Je le dois d'autant plus, que le projet de constitution, tel que l'a arrêté la commission (1), a été publié, et que celui du comité central, s'il juge convenable d'en présenter un autre au Congrès, sera soumis à la discussion, sans que je

(1) « Le gouvernement provisoire chargea une commission de rédiger un projet de constitution qu'il publia sans l'adopter lui-même, sans le faire sien. Cette commission se composait de MM. de Gerlache, président ; Van Meenen, vice-président ; Nothomb, secrétaire ; Lebeau, secrétaire-adjoint ; Ch. de Brouckere, Devaux, Balliu, Thorn, Zoude (de Namur), Tielemans, Dubus et Blargnies... — Le 12 octobre, la commission décida, à la majorité de huit voix contre une, que la forme de gouvernement serait monarchique ; elle arrêta dans les séances suivantes les bases de la Constitution ; et le 16, elle s'ajourna, après avoir chargé son secrétaire et M. Devaux de préparer un projet d'après ces bases. Elle se réunit de nouveau le 25, prit lecture du projet, et l'adopta après y avoir fait quelques changements partiels. Le projet fut publié le 28 ; la veille, le secrétaire-rapporteur en avait donné lecture au gouvernement provisoire ; M. de Potter ne put s'empêcher de lui dire : *Ce n'était pas la peine de verser tant de sang pour si peu de chose.* » (*Essai historique et politique sur la révolution belge,* par NOTHOMB, 3e édition, p. 77.)

puisse, d'aucune manière, émettre mon opinion sur un acte d'où dépendent la liberté et la prospérité futures de ma patrie.

« C'est là ce que j'ai entendu par l'*opposition* dont j'ai parlé dans ma lettre du 19 octobre, par laquelle je répudiais toute possibilité de contact entre moi et le prince d'Orange, avant même que l'incendie d'Anvers lui eût ôté le peu de chances qu'il croyait conserver encore de se faire proclamer chef des Belges. C'est là ce que j'ai entendu par un gouvernement ou un pouvoir qui *me déplairait,* en d'autres termes, qui serait honteux et désastreux pour la Belgique. Je me suis cru des droits à être compris dans ce sens.

« Les Nassau, que j'ai alors repoussés, comme citoyen, de tous mes vœux, je m'engage maintenant à les repousser de tous mes efforts. Je repousserai de même tout prince étranger, tout étranger que l'on voudrait placer à la tête de l'État.

« J'ai la conviction intime que les Belges peuvent rester Belges, et qu'ils n'ont pour cela besoin de qui que ce soit. Et, s'ils le peuvent, ils le doivent.

« La république, sous une dénomination quelconque, celle d'*Union belge*, par exemple, est à mes yeux la forme de gouvernement qui leur convient le mieux. Simples, laborieux, économes, ils se passent volontiers du faste des cours; et leurs propriétés, divisées à l'infini, ont depuis longtemps rendu national chez eux le principe démocratique.

« J'ai dit que la révolution faite par le peuple devait tourner tout entière au profit du peuple: cela n'aura lieu, et ne peut avoir lieu que lorsque, après lui avoir rendu la nomination de ses magistrats, on aura fixé l'assiette vraiment populaire

des impôts, et que leur diminution *réelle* sera devenue une conséquence directe de celle des dépenses publiques.

« Or, point d'économie possible sous la royauté.

« Donc, point de royauté.

« C'est-à-dire point d'hérédité.

« Le chef de l'État, si on le veut absolument, sera nommé à vie. Mais, il faut pour cela qu'on le veuille absolument, et qu'il soit impossible d'obtenir, des préjugés encore dominants aujourd'hui, un président à terme, savoir pour trois ou cinq ans.

« A ceux que cette forme de gouvernement effraie, et qui voient déjà arriver en Belgique, pour y substituer la monarchie constitutionnelle, les armées des anciens membres de la sainte-alliance, je répondrai sans hésiter : Vous avez déjà fait assez, vous n'en avez même que trop fait, pour vous attirer toute leur colère et toute leur vengeance. Avoir chassé le roi de Hollande, qu'ils vous avaient imposé ; avoir séparé la Hollande et la Belgique, qu'ils avaient réunies, ce sont là des crimes qu'ils ne vous pardonneront jamais : et s'ils ne les punissent pas, c'est que leur politique et la situation intérieure de leurs Etats le leur défendent. Que vous y ajoutiez maintenant celui de fonder une république, forte de liberté, de prospérité et d'esprit national, ce sera un crime de plus, qui ne vous rendra pas plus coupables aux yeux des rois, et qui vous mettra à la tête des peuples.

« Ou érigez-vous en république ; ou, si, par crainte des rois, vous vous donnez un simulacre de chef inviolable et héréditaire, soumettez-vous aussi à rétablir, par la même crainte, la domination hollandaise et la dynastie souillée de sang, que vous pouvez, que vous devez aujourd'hui déclarer déchue, dans sa postérité la plus reculée.

« Et soumettez-vous à être de nouveau exploités au profit d'une seule famille, qui ne pourra jamais être puissante que de votre faiblesse, riche que de votre misère, fière que de votre servilité.

« Mais non ; nous pouvons, nous devons, par conséquent, donner un exemple sublime à l'Europe. Elle nous doit déjà celui de l'entière émancipation de l'intelligence, et de l'*union* patriotique de toutes les opinions et de toutes les doctrines, dans l'intérêt de la liberté : qu'elle nous doive encore celui du triomphe d'une liberté civile, sage et durable, fondée sur les bases de l'égalité et de l'économie.

« Un gouvernement *à très-bon marché* est le lot que les plus heureuses circonstances nous ont préparé ; ne le répudions pas. Seul, il peut fixer à jamais la liberté dans notre belle patrie. Seul, il peut nous délivrer à jamais de la bassesse et de la vileté des cours, de la prodigalité des rois et de la corruption du peuple, c'est-à-dire de tous les vices et de tous les maux.

« Belges, nos voisins ont les yeux sur nous : la France et l'Angleterre saluent déjà la république qui va s'élever sous leurs auspices. Ne nous rendons pas la risée de l'Europe et de la postérité, en ne répondant à cette noble attente que par une copie froide et décolorée de ces chartes modernes, de ces constitutions illusoires au moyen desquelles on n'a jusqu'aujourd'hui réussi qu'à amortir temporairement les généreuses révolutions des peuples, et à nécessiter peu après des révolutions nouvelles.

« Peuple, soyez attentif ! L'attitude que vous allez prendre, pendant que vos mandataires délibéreront sur le pacte qui doit vous régir, en déterminera la nature. Montrez-vous calme et fort. Que les intrigants de salon ne puissent arguer

ni de votre indifférence, pour prouver qu'il est facile de vous réduire, ni de votre violence, pour prouver qu'il est nécessaire de vous enchaîner. Ne voulant que ce qui est de droit, vous serez sûr de l'obtenir ; car la juste volonté du peuple est toujours la loi suprême : sous les rois, ce sont les révolutions qui l'exécutent ; sous la république, elle comble l'abîme des révolutions.

« Union, constance, nationalité, voilà notre devise ; liberté, économie, égalité, notre but ; justice, force, ordre public, les moyens pour l'atteindre. »

De Potter ne cessait d'insister pour que le gouvernement provisoire proclamât les Nassau « privés légalement de tout espoir de dominer en Belgique. » Le 31 octobre encore, il demanda au comité central de prendre à cet égard une résolution irrévocable. « Ma proposition (lisons-nous dans ses *Souvenirs*) fut rejetée par *tous* mes collègues, par respect, dirent-ils, pour le Congrès national à qui seul il appartenait de fixer le sort futur des Belges (¹). »

(¹) De Potter ne dissimula point son dépit dans la lettre suivante, adressée, le même jour, à M. Rogier, alors en mission à Anvers :

« Mon cher ami, vivent le prince d'Orange, et les Hollandais, et leur digne chef Chassé ! Ils se sont perdus à jamais.

« Nous avons traité, c'est-à-dire discuté aujourd'hui la question de la déchéance absolue des Nassau, passés,

La discorde finit par monter au plus haut point dans le comité central. Gendebien accusait ouvertement de Potter de ne pousser à la république que pour s'en faire déclarer président. « Le fait est, objecte de Potter, que je n'ambitionnais pas la présidence, mais uniquement l'honneur de remettre à un président de la république que j'aurais contribué à établir le pouvoir dont le peuple m'avait investi... A tort ou à raison et sans prétendre que mes scrupules fissent loi pour personne, j'étais irrévocablement décidé à accepter sous la république tous les mandats dont mes concitoyens jugeraient à propos de me charger, tous, *le mandat de chef de l'État seul excepté.* »

La rupture entre de Potter et Gendebien devint enfin flagrante. Le 3 novembre, le pre-

présents et futurs. J'ai été le seul à vouloir la déclarer *hic et nunc,* et positivement, et clairement. J'étais *seul,* entendez-vous, tout à fait *seul.* Quand vous serez ici, mon ami, nous serons deux : je n'en doute pas un instant. Mais le bon moment sera passé. Ce ne sera d'ailleurs qu'une gaucherie de plus, et, dans le nombre, ça n'y paraîtra pas.

« Adieu : je ne vous dis pas *courage;* vous avez donné trop de preuves de force et de constance d'âme pour que je vous adresse un pareil conseil. Je vous dirai seulement *persévérez,* et revenez vite ; nous avons besoin de vous. »

mier la constata dans la lettre suivante adressée à son contradicteur permanent :

« 3 Novembre 1830.

« MON CHER AMI,

« Il s'agissait ce matin d'une mesure à prendre, qui n'était pas une des plus importantes de notre gouvernement, je veux dire du renvoi en Hollande des soldats, nos prisonniers.

« Nous étions trois à la vouloir, MM. Rogier, de Mérode et moi, d'accord en cela avec deux de nos administrateurs généraux, MM. Goblet, de la guerre, et Plaisant, de la sûreté publique.

« Vous seul y étiez contraire.

« Vous déclarâtes que, si nous passions outre, vous protesteriez contre la décision du comité central.

« Vous me reconnaissez donc le droit de protester de mon côté contre ce qui s'est fait dans ce comité, malgré mon opposition, et nommément contre le silence du gouvernement sur la question de la déchéance des Nassau, que je demandais instamment, appuyé par M. Tielemans, chef du comité de l'intérieur, et contre le refus de différer les élections nationales et le Congrès, où vous et M. de Mérode étiez opposés à M. Van de Weyer et moi.

« Jusqu'ici tout ce que j'ai proposé a été repoussé par le comité central ; bien des propositions de mes collègues sont passées contre mon avis. Je me trouve donc avoir décrété ce que je ne voulais réellement pas, et n'avoir pas réussi à manifester ma véritable volonté.

« Je serai fâché d'entraver la marche du gouvernement ;

mais aussi je ne prétends pas sacrifier entièrement et toujours mon opinion à celle du comité.

« Le moment de se prononcer nettement sur les questions vitales de notre régénération politique me paraît venu pour tout le monde. Je suis pour ma part décidé à le saisir. Voyez s'il convient à vos vues que je me dessine comme simple citoyen plutôt que comme votre collègue, et veuillez me le dire franchement. Je trouverai, j'espère, occasion de servir la Belgique dans quelque position que je sois placé. »

Pour éviter un éclat fâcheux, M. Rogier intervint et répondit à de Potter :

« 3 Novembre 1830.

« MON CHER DE POTTER,

« Je viens de lire une lettre que vous adressez à notre collègue Gendebien. Vous l'avez écrite dans un moment de mauvaise humeur qui, je l'espère, pour vous et pour nous, ne durera pas. Au nom du pays et de votre popularité, vivons en bonne intelligence encore une semaine. Une fois le Congrès assemblé, redevenons nous-mêmes, reprenons notre individualité, rien de mieux. Mais, à présent, que gagnerons-nous à nous diviser ? La protestation de Gendebien sur un acte au fond peu important ne justifierait pas, à ce qu'il me semble, une protestation de votre part sur des questions vitales, ni surtout une protestation officielle. Votre protestation en appellera une autre, qui à son tour pourra en appeler une troisième, et, de protestation en protestation, nous arriverons finalement à réduire au néant notre gouvernement provisoire, juste au moment où il pourrait se démettre honorablement entre les mains du pouvoir établi par le Congrès. Voilà mon idée que je vous

donne tout uniment, vous suppliant d'y avoir égard. J'ai eu le bonheur de vivre en bonne intelligence avec vous et mes collègues, jusqu'à ce jour ; et rien ne me serait pénible comme de voir le public.... déjà trop défiant de nos querelles domestiques. »

De Potter consentit à attendre l'ouverture du Congrès, c'est-à-dire à prendre patience jusqu'au 10 novembre. Il s'était chargé de la rédaction du discours d'ouverture de l'assemblée constituante belge et il s'acquitta de cette tâche, comme il le dit lui-même, avec une simplicité et une franchise républicaines. Ce fut lui aussi qui donna lecture à l'assemblée de ce discours, véritable programme de la Belgique indépendante.

Le Congrès installé, de Potter, selon ses expressions, se retira tout à la fois de la salle et de la carrière politique. Le jour où le Congrès fut constitué, le 13 novembre, il envoya à ses collègues une lettre ainsi conçue :

« Depuis plusieurs jours, nous discutions la question de la démission à donner au Congrès national par le gouvernement provisoire.

« Sûrs, disiez-vous, d'être confirmés, vous vouliez, en offrant de vous retirer, prouver au Congrès et au pays votre désintéressement.

« Outre les autres accusations graves, vous m'accusiez

d'ambition, parce que je paraissais, prétendiez-vous, vouloir rester au pouvoir, même malgré les représentants de la nation.

« Vous vous trompiez, messieurs, et je le prouve aujourd'hui à ma manière, c'est-à-dire en me retirant réellement, sans espoir aucun de confirmation.

« Mes motifs, à moi, sont que je crois le Congrès national un corps purement constituant, exclusivement appelé par le gouvernement provisoire pour fonder notre nouvel ordre social et pour instituer le pouvoir définitif qui présidera aux destinées de la Belgique. Le gouvernement provisoire était, à mes yeux, un pouvoir antérieur au Congrès, en dehors du Congrès, et nécessairement neutre entre le peuple et la représentation nationale ; un pouvoir qui, en cette qualité, avait convoqué le Congrès lui-même, d'après un mode qu'il avait déterminé et dont l'existence du Congrès était le résultat ; un pouvoir enfin dont la tâche était d'exécuter les décisions de la majorité de cette assemblée, tout en se conservant néanmoins et avant tout entièrement indépendant d'elle. Il fallait que ce pouvoir demeurât *entier*, jusqu'à ce que le pouvoir définitif le remplaçât ; car alors, et alors seulement, ses fonctions venaient à cesser ; mais aussi elles cessaient de plein droit.

« Chaque fois qu'une assemblée souveraine se trouve seule en présence de la minorité, rien n'est plus facile à celle-ci, pour peu qu'elle veuille chercher un appui au dehors et dans les masses, que de renverser cette majorité, et avec elle l'assemblée elle-même : dès ce moment, une révolution commence et une révolution terrible ; elle parcourt toutes les phases de l'anarchie ; elle traîne à sa suite le despotisme, et, ce qui est bien pis encore, la contre-révolution.

« C'est l'histoire de la convention nationale de France, de l'empire français et de la restauration des Bourbons.

« Je désirais que ce ne fût pas celle de la Belgique.

« Comme membre du comité central, je me sentais la mission d'exercer un pouvoir modérateur du Congrès, de défendre le Congrès contre le Congrès lui-même.

« Ce sont là, messieurs, vous le savez, les principaux arguments que j'ai fait valoir auprès de vous pour vous empêcher de commettre une faute qui me semblait irréparable, et que la patrie peut-être, et l'histoire, sans nul doute, nous reprocheraient un jour.

« Vous avez cru devoir passer outre. Je ne m'en plains pas et je vous laisse la responsabilité de votre décision. Voici la mienne : elle est irrévocable.

« Je ne tenais pas mon mandat du Congrès national. Je ne devais donc ni ne pouvais le résigner entre ses mains. Ce mandat est devenu nul selon moi, dès l'instant que vous avez investi le Congrès, comme vous venez de le faire par votre démission, de tous les pouvoirs réunis et confondus.

« Agréez, je vous prie, la mienne ainsi que l'assurance de ma considération très-distinguée. »

Le même jour de Potter notifia au Congrès la lettre qu'il avait écrite aux membres du gouvernement provisoire. « Mes deux lettres, dit-il encore, furent lues au Congrès (1), prises pour

(1) Dans la séance du 15 novembre 1830. *Discussions du Congrès national,* t. 1er, p. 141.

notification et bientôt complétement oubliées.... — Je rentrais enfin dans la position d'où je n'aurais jamais dû sortir : j'étais redevenu moi-même. »

La retraite de l'ancien chef de l'opposition belge fut regrettable. Elle affaiblit le gouvernement provisoire. De Potter était le seul dont le nom fût connu hors de Belgique, et, par sa popularité, il avait contribué à donner un véritable éclat au pouvoir populaire qui venait d'accomplir de si grandes choses.

V

La scission accomplie par de Potter acheva, il l'avoue lui-même, la ruine de sa popularité. Il voulut alors justifier de nouveau la conduite qu'il avait tenue depuis le mois d'août 1830, démontrer que, dès le commencement de la révolution, dès l'abord, comme il le dit, il avait rêvé *la république des provinces belges.* Le 23 novembre 1830, il publia donc l'apologie de sa conduite politique, sous le titre de : *Lettre à mes concitoyens.*

Il a lui-même résumé ce long plaidoyer : « J'y passai très-rapidement en revue, dit-il, ma conduite depuis l'insurrection du 25 août jusqu'à

mon arrivée à Bruxelles, et avec un peu plus de détail celle que j'avais tenue au gouvernement provisoire, où il m'avait été impossible, vu les hommes et les circonstances, de ne pas hésiter d'abord sur la marche qu'il y avait à tenir, et où, quand je cherchai ensuite à vaincre cette timidité et cette incertitude, je rencontrai une opposition irritable et puissante qui retint forcément le gouvernement dans sa première nullité. J'exposai tout ce que j'avais voulu faire et toujours inutilement, parce que j'avais toujours été le seul à le vouloir ; j'ajoutai que, soupçonné dans le public d'approuver le système adopté et de m'accommoder d'avance, par conséquent, des suites qu'il devait nécessairement avoir, je m'étais vu obligé de me disculper dans les journaux, et que je m'étais avoué républicain. — De nouveau alors j'expliquai *ma* république, et je développai pourquoi c'était là le seul gouvernement sous lequel la Belgique révolutionnée pût conserver son indépendance et consolider sa liberté, accroître sans cesse sa force au dehors, sa prospérité au dedans, et rendre ses habitants heureux. Enfin, je mis dans tout leur jour les motifs politiques qui, m'empêchant de résigner le pouvoir exécutif au sein du Congrès, m'avaient réduit à accepter la

démission que mes collègues avaient donnée pour moi. Ces motifs pouvaient tous se résumer en un seul; savoir, dans le devoir imposé au gouvernement provisoire de maintenir la révolution, c'est-à-dire de ne pas permettre qu'elle fût remise en question par le Congrès, appelé, non pour refaire ce qui déjà était fait, encore moins pour le défaire, mais seulement pour le constituer et le confirmer en le régularisant; non pour rappeler peut-être la famille déchue que le peuple avait renvoyée, ni même pour relever le trône que le peuple avait brisé, mais seulement pour formuler le gouvernement nouveau, celui du peuple par et pour le peuple, et pour engrener les différents rouages et le faire fonctionner [1]. »

Avec une remarquable ardeur et une rare ténacité, de Potter continua de défendre ses idées et ses principes par des communications adressées au journal le *Belge*, qui lui ouvrait encore ses colonnes. Plus tard, lorsque le Congrès national eut été informé que le roi Louis-Philippe n'acceptait pas la couronne de

[1] *Souvenirs personnels*, I, pp. 205 et suiv. — *La Lettre à mes concitoyens* a été insérée dans les *Discussions du Congrès national,* t. V, pp. 283 et suiv.

Belgique pour le duc de Nemours, de Potter s'adressant de nouveau, le 13 février 1831, à l'assemblée constituante, l'adjura de décréter la république.

«... Croyant, disait-il, voir la fin des maux qui pesaient sur nous, dans l'appui de la France selon quelques-uns, selon d'autres dans une réunion indirecte à la France, vous avez, messieurs, voté la couronne au duc de Nemours ; mais le gouvernement français ne veut de la Belgique ni directement ni indirectement [1] : il veut avant tout la paix ; et, de même que tous les gouvernements de l'Europe, il ne veut que la paix : mais il la veut *à tout prix*. Le refus qui en est résulté pour nous du prince, notre élu, a amené le moment de crise qui va décider de l'avenir de notre patrie. Vous pouvez choisir entre le démembrement, le prince d'Orange.... et la république.... »

Le Congrès ne vota point la *république définitive* demandée par de Potter.

Celui-ci était le membre principal d'une association politique qui se réunissait à l'esta-

[1] De Potter était mal informé, comme le prouve surabondamment la correspondance de lord Palmerston, publiée par sir Henri Bulwer.

minet portant pour enseigne : *la Bergère,* rue de la Bergère.

On prétend que le chef de la police avait ameuté à plusieurs reprises des gens pour troubler ces réunions ; le 22 février, de Potter allait même tomber dans un véritable guet-apens s'il n'avait été prévenu par ses amis. Il s'abstint donc de se rendre à la séance où le complot tramé contre lui devait être exécuté. Des individus en blouse et armés de masses plombées semblaient diriger le mouvement, et des imprécations, des menaces étaient sans cesse dirigées contre l'homme qui était naguère encore l'idole du peuple. Les uns prétendaient qu'il était un prêtre juif lequel, sous le prétexte d'établir la république, voulait détrôner le pape et *protestantiser* les Belges ; d'autres, non moins absurdes, soutenaient qu'il était un saint-simonien et qu'il prêchait la pluralité des femmes ; d'autres encore le signalaient comme un *égalitaire* qui forçait les ouvriers de travailler et dispensait les maîtres de les payer ; les plus malins disaient tout bonnement qu'il était un orangiste. Quoique de Potter fût absent, les assommeurs finirent par se ruer sur l'assemblée et la dispersèrent (1).

(1) *Souvenirs personnels*, I, p. 233. Cf. *Louis de Potter,* par JOTTRAND, p. 88.

8

Quelques jours après, de Potter partait pour Paris, après avoir dénoncé l'incurie ou la connivence de l'autorité alors *régnante*.

Le 7 mars, il expliqua son exil volontaire dans la réponse qu'il fit à une adresse qui lui avait été envoyée par les détenus politiques à Sainte-Pélagie. Il s'y exprimait avec une irritation mal contenue.

« Messieurs,

« J'ai été profondément ému en recevant l'adresse que vous m'avez envoyée.

« Les louanges que vous me donnez, messieurs, je ne les mérite point; j'aurais voulu les mériter.

« Le pouvoir toujours le même dans tous les pays, comme dans tous les temps, ne m'a pas permis d'atteindre le but que je me proposais.

« C'était cependant un pouvoir provisoire, et qui par conséquent aurait dû être juste; un pouvoir né de la révolution, et qui par conséquent paraissait ne pouvoir être que populaire.

« Mais les hommes qui le composaient s'étaient laissé entraîner par les petites vues de l'ambition personnelle et de l'intérêt privé, égarer par les illusions vaines de la diplomatie.

« Une seule chose m'afflige *pour moi* dans cette lutte où l'indépendance et la liberté des Belges reçurent une si mortelle atteinte, ce fut d'être abandonné, trahi, et pour ainsi dire chassé par mes propres amis, qui jusque-là avaient

prouvé qu'ils étaient réellement mes amis, comme ils l'avaient été de la patrie et de la liberté.

« Quant au peuple belge, il est, comme tous les peuples, essentiellement bon ; mais il est malheureux, parce qu'il est peu éclairé, et peu éclairé parce qu'il est malheureux : c'est le cercle vicieux d'où les hommes du pouvoir sentent bien qu'il est de leur intérêt de ne jamais le laisser sortir.

« Je voulais, moi, l'en arracher ; je voulais lui faire connaître ses droits afin qu'il pût les reconquérir et les conserver : le pouvoir comprit qu'il était urgent de me perdre.

« Le peuple fut indignement trompé sur mes intentions, et il se chargea d'exécuter lui-même l'arrêt que le pouvoir avait prononcé contre moi. C'était le seul moyen de me rendre la sentence douloureuse.

« A la première occasion, je me vengerai, en cherchant à préciser plus positivement que jamais les devoirs des gouvernements envers les gouvernés, des fonctionnaires publics envers le peuple.

« Si je réussis à me faire comprendre, ce sera comme vous le dites, messieurs, la victoire de la justice et du bon droit sur la force, ou plutôt ce sera le véritable triomphe de la force devenue inséparable de la justice et du bon droit.

« Agréez, Messieurs, ma vive sympathie pour les souffrances auxquelles vous êtes en butte, et l'assurance cordiale de mon respect. »

Deux mois après, le 14 mai, il écrivait à un membre de la société patriotique de Gand :

« ... Vous me dites que mon séjour à Paris afflige les amis de l'indépendance nationale et que la multitude

l'interprète comme un aveu de ma part que je désire l'incorporation de la Belgique à la France.

« Mon départ de la Belgique fut forcé : personne, je pense, ne l'ignore. Et si la multitude, qui ne lit point, l'interprète mal, c'est aux amis de l'indépendance, au courant de tout ce qui se publie, à redresser l'opinion à cet égard, supposé, bien entendu, qu'il leur importe que cette opinion sur mon compte soit vraie. Je prie donc ces amis-là de se rappeler que, depuis mon arrivée à Paris, j'ai dit clairement dans les journaux la *Tribune* (19 mars, 11 et 22 avril et 8 mai), l'*Avenir* (19 avril), etc., que je ne voulais pas plus de la réunion à la France que de la réunion à l'Angleterre, à la Prusse, à la Hollande ; j'ajoute ici que je regarde l'incorporation de la Belgique à la France comme la plus fatale de toutes les combinaisons entre celles qui priveraient les Belges de l'indépendance, parce que ce serait sans esprit de retour.

« J'ai dit enfin, et je le répète, vous priant, monsieur, de faire de ma lettre tel usage qui vous semblerait utile, jusques et inclusivement sa publication dans vos journaux, j'ai dit que je ne concevais de liberté pour nous qu'avec la nationalité, et de la nationalité qu'avec un gouvernement purement belge, et de gouvernement belge que sous la forme républicaine.

« Persistant dans ces opinions, il est évident que je dois être fermement décidé à ne me mêler désormais des affaires de la Belgique que lorsqu'on y sera d'accord sur le principe populaire et seul légitime du gouvernement futur de nos provinces, à baser sur le suffrage universel pour l'élection des autorités, toutes également responsables et temporaires [1]. »

[1] M. de Potter écrivait en 1839 : « J'ai beaucoup modifié

Enfin, au moment où le Congrès achevait sa mission, de Potter adressait à un de ses rares coreligionnaires politiques la lettre suivante qui sera lue aussi avec intérêt :

Paris, 9 juillet 1831.

« MONSIEUR,

« Je suis très-flatté du souvenir honorable que vous avez conservé de moi et du désir que vous témoignez de mon retour en Belgique.

« Hors un ou deux amis qui me sont restés, vous êtes probablement le seul qui pensiez ainsi sur mon compte.

« Beaucoup d'autres encore attachent quelque importance à ma personne, mais c'est pour me repousser de tous leurs vœux et de tous leurs efforts.

« Et je ne parle pas ici de mes ennemis déclarés, des *habiles* qui ne voulaient pas de moi parce que je ne suis que franc ; je parle du peuple, qui s'est clairement expliqué à mon égard, en me forçant de quitter la partie, et qui depuis lors n'a pas révoqué sa sentence de proscription.

« Ce peuple, direz-vous, était égaré, trompé par quelques brouillons : je veux bien le croire. Mais je dois respecter son erreur *qui dure encore*. D'ailleurs, les brouillons sont toujours là.

« Ce serait, selon moi, mal comprendre le principe de la souveraineté du peuple belge, très-légitime du moins lors-

mes idées sur le *suffrage universel*. Réalisé dans l'état actuel des intelligences, il n'engendrerait que l'anarchie. Or, je hais l'anarchie de toute ma haine pour le despotisme... »

qu'il s'agit de *ses hommes*, que de chercher moi-même à m'imposer à lui de force, avec mes idées et ma manière de les réaliser, dont il a suffisamment montré ne pas plus vouloir qu'il ne voulait de moi.

« Je ne dois, ni ne puis, ni ne veux le faire.

« Quoi ! j'irai, par mon apparition sur l'un ou l'autre point de la Belgique, prêter mon nom à des actes qui, quoique nés des intentions les plus pures, peuvent avoir cependant, s'il n'y a pas unanimité parmi les Belges, les plus terribles conséquences pour ma patrie ! J'irais y devenir le prétexte, peut-être même l'occasion d'une terrible guerre civile ! Jamais, monsieur.

« Et quels moyens avez-vous pour amener cette unanimité? Les associations nationales ! Elles seront, j'espère, très-efficaces pour parvenir à ce but patriotique, mais en toute autre chose qu'en ce qui me concerne. Je n'ai pas perdu de vue que le comité directeur a dans son sein plus d'un de mes plus ardents persécuteurs.

« J'ai servi le peuple de mon mieux, toujours avec dévouement, désintéressement et loyauté, tant que j'ai pu raisonnablement croire que mes services lui étaient agréables. Je suis prêt à le servir de nouveau et de la même manière, dès qu'il aura repris en moi son ancienne confiance et qu'il me l'aura ouvertement manifestée.

« Un ami sincère et sûr, qu'il est inutile de nommer, m'a promis de m'avertir si, contre toute attente, contre la mienne surtout, les choses en venaient jamais là : jouissant d'une grande popularité, quoique constamment au pouvoir, il est mieux que personne à même de m'instruire avec connaissance de cause. Or, il ne cesse de me répéter que l'on m'est, aujourd'hui, moins favorable que jamais.

« A moins donc, — je raisonne ici sur les événements annoncés par votre lettre, — à moins que le mouvement des province n'ait lieu, qu'il n'en résulte le rejet populaire *définitif* de toute intervention étrangère dans les affaires belges, et qu'ensuite de cela le peuple d'*un commun accord* ne me rappelle, je ne reparaîtrai plus sur la scène. Mais au cas contraire, quelque poste que le peuple m'assignât, je m'empresserais d'aller le remplir, jusqu'au moment, bien entendu, où il n'y aurait plus de danger à courir et plus que du profit à faire; et jamais au delà.

« Car, et je désire que vous en soyez bien convaincu, de même que pour fonder la vraie liberté je suis prêt à tout, de même je me refuse à tout lorsqu'il n'est question que d'établir une domination quelconque ou de l'exploiter.

« Du reste, monsieur, je crois fermement et la main sur le cœur que vous n'avez besoin là-bas que d'union, de constance, d'énergie et de courage, pour vous tirer du pas où vos intrigants avides et ambitieux vous ont engagés : n'ayez peur de quoi que ce soit, et tout tremblera autour de vous. Cela fait, des *hommes* NOUVEAUX, que le pouvoir n'a pas encore usés et pourris, hommes, si vous en trouvez, mûs par la seule passion du bien public, le seul amour de leurs semblables, termineront facilement et glorieusement votre glorieuse révolution.

« Qu'après cela vous soyez gouvernés par M. Surlet de Chokier ou par un autre Belge, peu importe. Pourvu que vous soyez gouvernés le moins possible; pourvu que les intelligences et les consciences demeurent positivement libres et au-dessus des lois; pourvu, enfin, que les communes, les provinces, l'État, ne soient administrés que par des autorités communales, provinciales et nationales,

choisis par tout le peuple, vous aurez, me semble-t-il, atteint le plus haut point où puissent parvenir la prudence et la sagesse humaine. »

De Potter prolongea son « exil » à Paris jusque vers la fin de 1838. Il était fort avant dans les confidences du parti républicain, lié avec le général La Fayette, avec l'abbé de Lamennais et autres chefs de l'opposition de cette époque. Le 16 octobre 1835, il écrivait à M. Berger, maire du deuxième arrondissement de Paris :

« ... Je suis Belge, monsieur. Les opinions politiques que je professe ouvertement chez moi, et que la loi française me défend, depuis quelques semaines, de qualifier, m'ont forcé à établir ma famille à Paris, puisque enfin il fallait bien l'établir quelque part. Pour moi, je séjourne tantôt ici, tantôt à Bruxelles, en attendant que des circonstances plus favorables me permettent de m'y fixer de nouveau.

« Voilà, monsieur, la principale raison pour laquelle je vous prie de vouloir bien m'exempter du service de la garde nationale.

« Il en est une autre encore, mais qu'il serait fort difficile d'exprimer sans employer le mot propre. Votre gouvernement fait de l'ordre public précisément contre les hommes qui

pensent comme moi. Je ne l'en blâme point. Cela ne m'appartient en aucune manière. Étranger, je me conforme aux lois du pays qui m'accorde l'hospitalité, et je me tais.

« Mais j'en appelle à vous-même, monsieur : puis-je, la main sur la conscience, faire du zèle actif contre ma conviction [1] ? »

Après s'être définitivement fixé à Bruxelles,

[1] M. Jottrand a énuméré les travaux politiques et littéraires qui occupèrent de Potter pendant son séjour à Paris. « Ils ont, dit-il, consisté principalement d'abord en sa collaboration assez assidue, de 1831 à 1834, au journal l'*Avenir,* publié alors par le célèbre abbé de Lamennais. — En 1835, il publia plusieurs articles dans le journal républicain le *Réformateur*. Il n'abandonnait pas pour cela la publication de brochures sur plusieurs questions importantes relatives principalement à la situation de la Belgique. C'est ainsi qu'il fit paraître diverses « *Lettres à Léopold,* » à partir de 1832 ; qu'il livra successivement à la librairie une brochure : *De la révolution à faire d'après l'expérience des révolutions avortées,* Paris, 1831 ; une autre : *Éléments de tolérance à l'usage des catholiques belges,* Paris, 1834 ; une autre encore : *Questions aux catholiques belges sur l'encyclique de M. de Lamennais*... De Potter s'occupait aussi, pendant son séjour à Paris, d'une nouvelle édition de ses deux ouvrages sur les conciles qu'il refondit en un seul et qui parut à Paris en 1836 et 1837 en huit volumes, sous le titre de : *Histoire du christianisme.* »

de Potter y publia en 1839 l'ouvrage ayant pour titre : *Souvenirs personnels* (1828-1839). L'ancien membre du gouvernement provisoire n'y est pas toujours équitable à l'égard de ses collègues ; il ne leur pardonne pas les différends qui l'ont éloigné de la scène politique ; il a de l'amertume, parfois de l'aigreur. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage sera toujours recherché comme un document de haute valeur où la révolution belge de 1830 est noblement justifiée.

De Potter considérait la publication de ses *Souvenirs* comme son testament. Ce n'est pas à dire qu'il se soit condamné dès lors à l'inactivité ; comme on l'a déjà remarqué, il ne laissait passer aucune question philosophique ou politique, sans en dire publiquement son avis ; et, jusqu'à sa mort, il resta inébranlablement dans l'opposition. Le 23 mars 1839, il écrivait à Gendebien, son vieil antagoniste : « Des dissentiments graves nous ont presque constamment divisés pendant les quelques semaines que nous avons parcouru côte à côte la carrière politique, pour laquelle, vous devez en être convaincu maintenant, je n'ai jamais eu qu'une vocation de circonstance, véritable vocation forcée. Je n'admire pas moins vos généreuses paroles contre l'acceptation du traité des vingt-quatre

articles et votre belle retraite au moment où ce suicide national a été consommé... »

Dix ans après, lors de la discussion de la loi sur l'enseignement moyen, oubliant d'autres dissentiments, il se rapprochait aussi du comte Félix de Mérode. Il lui écrivait, le 26 avril 1850 : « En parlant devant la Chambre à propos de la loi en discussion, vous avez posé des principes : c'était ce qu'il fallait faire et surtout la seule chose qu'il fallait faire. — Il fallait se borner à dire : la loi est fondamentalement mauvaise ; donc aucun amendement ne peut la rendre bonne. Elle doit être acceptée, non-seulement avec tous ses articles, mais encore avec toutes les conséquences que son adoption entraînera, et qui sont la démolition de l'édifice de 1830; ou elle doit être rejetée purement et simplement, pour l'unique raison qu'elle est opposée à l'esprit et à la volonté qui ont fait éclore 1830 et la Belgique de 1830..... »

Il est inutile de signaler l'exagération de ce jugement. De Potter était par-dessus tout un théoricien, absolu, entier, despotique. Ainsi qu'il le rappelait à Gendebien, il n'avait jamais eu pour la carrière politique qu'une vocation de circonstance. C'est cette raison encore qui lui faisait refuser en 1850 le mandat de représen-

tant. Des députés catholiques lui ayant offert une candidature, il répondit :

« 17 mai 1850.

« Je suis vivement touché de la preuve de confiance que veulent bien me donner MM. les électeurs catholiques, en m'offrant la candidature à la Chambre des représentants. Dévoué comme eux aux principes de *liberté pour toutes les opinions, justice pour tout le monde,* je me consacrerai toujours sans arrière-pensée comme sans réserve à leur défense, dans les circonstances où je croirai pouvoir rendre mes services efficaces.

« Je pense que ma nomination *actuelle* ne produirait pas l'effet que ces messieurs en attendent.

« Il est vrai qu'elle serait une protestation vivante contre le système qui pousse le gouvernement à la démolition de l'œuvre de 1830, au moyen de mesures qui nous ramèneraient brusquement aux despotismes absorbants de l'Autriche, de la France et de la Hollande. Mais ce coup une fois porté, je ne serais plus qu'un représentant pour ainsi dire inutile.

« Homme de théorie plutôt que de pratique, accoutumé à embrasser les choses dans leur généralité, sans m'arrêter aux détails, je devrais inévitablement m'effacer dans toutes les questions spéciales dont la Chambre s'occupe. Je ne suis ni militaire, ni jurisconsulte, ni financier, ni administrateur ; et les travaux législatifs, en temps ordinaire, roulent constamment sur les matières que ces branches renferment.

« Je ne suis ni improvisateur ni orateur. Pour trouver, je ne dirai pas l'idée qu'il convient d'opposer à celle que je veux combattre, mais du moins les expressions qui

rendent cette idée frappante, saisissante, il me faut de la réflexion et du temps.

« Or, dans toute assemblée où le nombre décide, où par conséquent les passions règnent, il est indispensable de parler à propos et sans hésiter, et de remuer à défaut de pouvoir convaincre.

« Je passe à d'autres considérations, qui me semblent majeures.

« En France, une lutte se prépare de longue main, et sera, un peu plus tôt, un peu plus tard, temporairement définitive.

« N'importe le vainqueur, le résultat final sera identique; c'est-à-dire qu'on débutera par des mesures populaires, dans le but de se consolider, puis qu'on établira le même despotisme, exactement le même, qu'il soit exercé d'ailleurs au nom de la légitimité, ou de la monarchie de fait, ou de la république tricolore, ou de la démocratie rouge, ou enfin du socialisme.

« Si nous nous maintenons indépendants jusque-là, les libertés dont nous jouissons seront suffisantes pour conserver notre nationalité.

« Le passage difficile sera celui où nos voisins feront de la popularité, qu'elle parte soit d'en haut, soit d'en bas.

« Notre force est toute dans notre position, nos mœurs, notre caractère, nos antécédents, qui nous permettent d'être toujours un peu plus avancés que les autres peuples, sous le rapport, tant des réformes libérales, que des réformes sociales.

« Jamais je ne provoquerai, je n'invoquerai même les événements qui nous obligeraient à faire de nouveaux pas dans cette voie si pleine d'agitation et de périls. Mais je

prévois que le moment arrivera et qu'il approche. Et je ne pense pas que la Chambre, telle que les élections vont la composer, me suivrait dans les propositions que j'aurais à lui soumettre :

« Sur le suffrage universel approprié à nos habitudes et à nos institutions ; sur les modifications profondes à introduire dans l'assiette des impôts ; sur l'indépendance à assurer au clergé en réparant à son égard l'inique spoliation accomplie par l'invasion française, etc., etc., etc.

« Je termine en déclarant que si jamais, contre mes vœux les plus ardents et les plus sincères, le malheur des temps voulait que le pays crût encore avoir besoin de mes services *réels*, je ne reculerais devant aucun sacrifice, devant aucun danger, pour lui prouver mon inaltérable attachement. Je prie MM. les électeurs catholiques, qui représentent l'immense majorité de ce pays et envers lesquels je me tiens désormais pour engagé, de prendre acte de mes paroles.

« De Potter. »

Dans sa dernière et curieuse correspondance avec le noble Félix de Mérode, de Potter avait eu des paroles touchantes : « Je suis, moi aussi, disait-il, au terme de ma carrière ; essentiellement homme de famille, je sens la douleur des pertes qui vous ont affligé, et dont les traces ne s'effacent pas. » De Potter avait fait deux parts de son temps : l'une réservée à l'étude, l'autre consacrée à sa famille [1]. C'est ainsi que nous

[1] Créateur d'un système philosophique, qu'il s'efforçait

l'avons connu ; nous pourrions rappeler ici les qualités qui le distinguaient, la finesse de son esprit, la bonté de son cœur, le charme de ses entretiens. Mais nous aimons mieux reproduire le portrait tracé par un de ses plus anciens amis : « Il était, dit M. Jottrand, vif, gai, parfois jovial. Il avait bien son espèce particulière d'égoïsme dans lequel il ne fallait pas trop le déranger ; mais il était spontanément serviable envers tous ceux pour lesquels il avait de l'estime ou de l'affection. C'était, avant tout, l'homme de la règle ; et, sous ce rapport, comme sous celui de sa grande assiduité au travail, il avait, dans la vie du monde, beaucoup des qualités et des habitudes du cénobite. Son spiritualisme toutefois ne le portait pas à mépriser ni même à négliger les jouissances sensuelles. Seulement, chez lui la règle y présidait encore, comme en toute autre chose. Il avait un système réglant les fonctions de la vie organique, comme un système réglant sa con-

de propager, de Potter publia successivement : *Études sociales*, 1843, 2 vol. in-12 ; *La justice et la sanction religieuse*, 1846, in-12 ; *La réalité déterminée par le raisonnement*, 1848, in-8° ; *A. B. C. de la science sociale*, 1848, in-8° ; *Catéchisme social*, 1850, in-18 ; *Catéchisme rationnel*, 1854, in-8° ; *Dictionnaire rationnel*, 1859, in-8°.

duite morale. Il ne déviait pas plus aisément de l'un que de l'autre. Quoique sa constitution ne fût pas très-robuste, il était parvenu à la tenir en équilibre par l'ordre même qu'il observait dans son double régime physique et moral. »

Tombé malade à Blankenberghe, où il prenait les bains de mer, de Potter fut ramené à Bruges. C'est là, dans sa ville natale, qu'il s'éteignit le 22 juillet 1859. La dépouille mortelle du célèbre patriote belge a été déposée dans le cimetière de Saint-Josse-Noode.

l'État belge (1830-1870), d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.
Le comte Félix de Mérode, membre du gouvernement provisoire, ministre d'État, représentant, etc., d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.
Lord Palmerston, 1 vol. in-8°.
Le baron Stockmar, 1 vol. in-8°.
Alexandre Gendebien, membre du gouvernement provisoire et du Congrès national, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.
Louis de Potter, membre du gouvernement provisoire, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

CHAQUE OUVRAGE SE VEND SÉPARÉMENT.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Histoire de Belgique, depuis les temps primitifs jusqu'à la fin du règne de Léopold Ier. 4e édition, 3 vol. gr. in-8°.
Les Frontières de la Belgique, 1 vol. in-12.
Histoire des états généraux des Pays-Bas (1465-1790), 2 vol. in-8°.
Histoire du règne de l'empereur Joseph II et de la Révolution belge de 1790, 3 vol. in-12. (Épuisé.)
Souvenirs diplomatiques du XVIIIe siècle. Le comte de Mercy-Argenteau (1722-1794), 1 vol. in-12.
Le Soulèvement de la Hollande en 1813 *et la fondation du royaume des Pays-Bas, précédés d'une introduction sur le règne de Louis Bonaparte* (1806-1817), 1 vol. in-8°.
La Révolution belge de 1830, d'après des documents inédits, (1817-1830), 2 vol. in-8°.
Histoire du Congrès national de Belgique ou de la Fondation de la monarchie belge, 2 vol. in-8° (1).

(1) Traduction allemande (Leipzig et Bruxelles, 1850, 1 vol.).

XVIe SIÈCLE.

Les Pays-Bas sous Philippe II (1555-1572), 2 vol. grand in-8°. (*Épuisé.*)

Histoire du soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole (1572-1576), 2 vol. grand in-8°.

Charles-Quint et Marguerite d'Autriche. Étude sur la minorité, l'émancipation et l'avénement de Charles-Quint à l'empire (1477-1521), 1 vol. in-8°.

Les Pays-Bas sous Charles-Quint. Vie de Marie de Hongrie (1505-1558), 2e édition, 1 vol. in-12 [1].

Le Comte d'Egmont et le comte de Hornes (1522-1568), d'après des documents authentiques et inédits, 1 vol. in-8°.

Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde (1538-1598), tirée des papiers d'État et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.

Christine de Lalaing, princesse d'Épinoy, 1 vol. in-12.

Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, in-8°.

Conspiration de la noblesse belge contre l'Espagne en 1632, d'après les papiers d'Etat, 1 vol. in-8°.

Guillaume le Taciturne, d'après sa correspondance et les papiers d'État, 1 vol. in-8°.

(1) Traduction hongroise (Pesth, 1866, 1 vol. in-12).

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

APPRÉCIATIONS DIVERSES

JOSEPH LEBEAU.

1 vol. in-8°.

« En appliquant son talent bien connu d'historien à rappeler les titres de Lebeau à notre reconnaissance, l'auteur n'a pas fait seulement un bon livre, il a fait aussi, ce qui n'est pas moins méritoire à nos yeux, acte de bon citoyen. » — *La Meuse.*

« En se renfermant dans le cadre d'une stricte biographie, l'auteur n'a diminué en rien l'importance historique de son livre ; les papiers manuscrits de M. Lebeau, d'autres documents inédits encore, lui ont permis de jeter du jour sur bon nombre de faits incomplétement connus jusqu'ici, de signaler même plusieurs incidents entièrement nouveaux... » — *Écho du Parlement.*

« M. Th. Juste a fait incontestablement une œuvre utile

en écrivant la vie de Joseph Lebeau, l'un des principaux fondateurs de la monarchie belge... Son livre renferme une foule de révélations intéressantes sur les hommes et les choses de la révolution et les premières années de la monarchie constitutionnelle. » — *Journal de Bruxelles.*

« Lebeau avait droit à quelque chose de plus qu'une simple notice : sa vie résume un chapitre entier de l'histoire d'un peuple, et ce chapitre, on eût pu jusqu'ici difficilement l'écrire. C'est pour avoir comblé cette lacune que le livre de M. Juste a droit à une mention toute particulière et qu'il doit prendre place dans toutes nos bibliothèques. » — *Journal de Liége.*

« En écrivant la biographie de M. Joseph Lebeau, en faisant la lumière autour de cette figure obscurcie par la passion des uns, oubliée par l'indifférence des autres, M. Th. Juste a rempli un pieux devoir ; il a fait une œuvre de bon citoyen... Grâce aux nombreux documents inédits mis à sa disposition, il a en même temps éclairé d'un jour tout nouveau certains événements de notre histoire contemporaine... » — *L'Impartial de Bruges.*

« Quand on songe que c'est sous son ministère que fut conclu le traité des dix-huit articles, si avantageux pour la Belgique, si la fortune de la guerre ne lui en eût ravi les fruits ; que c'est grâce à ses éloquentes sollicitations que le Congrès élut Léopold de Saxe-Cobourg..., on reconnaît que ce sage et intègre homme d'État mérite d'occuper la place que M. Juste lui a donnée au premier rang des fondateurs de la monarchie belge. — Ce livre se distingue par la

sobriété et la simplicité ; et les documents inédits qu'il met au jour ajoutent beaucoup à son utilité et à son intérêt. » — *Journal de Gand.*

« On se rappelait à peine parmi nous les noms des hommes qui fondèrent un État et préservèrent l'Europe d'une guerre générale. Il faut donc savoir gré à M. Th. Juste d'avoir consacré ce livre à Joseph Lebeau. Un pareil homme était digne d'un travail complet, et cette tâche a été remplie avec succès par l'auteur. L'ouvrage est d'un haut intérêt pour l'histoire contemporaine : c'est à la fois la biographie d'un homme et le récit des luttes et du triomphe d'une nation. » — *The Athenæum.*

« M. Th. Juste pouvait mieux que personne donner une biographie fidèle de Joseph Lebeau, par suite des relations qu'il avait eues avec cet homme d'État, et de l'étude particulière qu'il avait faite du drame de 1830-1831 dans son *Histoire du Congrès national de Belgique.* » — *Allgemeine Zeitung* (d'Augsbourg.)

« Il importe de ne pas oublier les hommes d'État qui, avec le roi Léopold, travaillèrent à la fondation et à l'affermissement de l'État belge. Avec raison M. Juste a placé à la tête de ceux-ci Joseph Lebeau. » — *Europa* (de Leipzig).

« En se servant des souvenirs de M. Lebeau, le biographe a donné plus d'importance encore à son œuvre et doté l'histoire belge d'un livre d'une haute valeur. » — *Literarisches Centralblatt.*

SURLET DE CHOKIER.

1 vol. in-8°.

« M. Th. Juste, grâce aux documents inédits qui ont été mis à sa disposition, a pu retracer avec une grande exactitude tous les actes du Régent et les mobiles qui les avaient dictés. Son livre présente, sur beaucoup de points, l'intérêt qu'auraient les mémoires mêmes du personnage dont il retrace la vie. » — *Journal de Liége.*

« M. Th. Juste a écrit l'histoire du Régent et nul mieux que lui n'était en position de remplir ce devoir pieux, puisqu'un concours de circonstances l'avaient rendu possesseur des papiers de Surlet et notamment de sa correspondance intime. » — *Précurseur.*

« Le volume que nous annonçons, consacré modestement, en apparence, au récit d'une seule vie, contient en réalité le tableau de toute une période de la révolution qui nous a affranchis. De plus, il révèle des faits importants jusqu'ici inconnus ou mal appréciés ; il offre, dans tous les sens du mot, l'attrait piquant de la nouveauté. » — *La Meuse.*

« Tous les Belges qui aiment véritablement leur pays liront avec plaisir le livre de M. Th. Juste et seront reconnaissants envers l'auteur. » — *Écho de Liége.*

« M. Juste a eu le talent de faire aimer le caractère et de mettre en évidence les incontestables services de l'un des fondateurs de la monarchie nationale. » — *Journal de Bruxelles.*

« Le nom de Surlet de Chokier, régent de la Belgique en 1831, est presque oublié de notre génération ; néanmoins le livre de M. Th. Juste, écrit avec conscience, sympathie et autorité, est fait pour être lu ailleurs qu'en Belgique. » — *Bibliothèque universelle et Revue suisse.*

« C'est une attrayante peinture de ce personnage si remarquable et si intéressant. » — *Heidelbergher Jahrbücher der Literatur.*

« Cette biographie éclaircit bien des points qui étaient restés obscurs dans l'histoire de la fondation du nouveau royaume de Belgique, et doit être considérée comme un document précieux. » — *Hamburgischen Correspondenten.*

« Un historien belge, connu par de beaux travaux sur l'histoire nationale, M. Théodore Juste, publie depuis quelque temps sous ce titre : *Les Fondateurs de la monarchie belge*, une intéressante série de portraits politiques. Deux de ces portraits, ceux du régent de Belgique et du comte Le Hon, méritent plus particulièrement l'attention des lecteurs français. » — *L'Avenir national.*

LE COMTE LE HON.

1 vol. in-8°.

« Ministre du Régent et de Léopold Ier près la cour des Tuileries, le comte Le Hon fut activement mêlé à toutes les négociations diplomatiques qui précédèrent l'élection du Roi, l'intervention française de 1831 et de 1832, la reconnaissance de la monarchie belge par l'Europe, et, enfin, le célèbre traité du 19 avril 1839. C'est là la partie vraiment historique du livre de M. Juste, et, nous devons le dire,

cette partie présente un intérêt soutenu et jette un jour nouveau sur plusieurs épisodes de notre histoire contemporaine. Outre un grand nombre de dépêches confidentielles et jusqu'ici inédites, nous y avons rencontré toute une collection de lettres autographes du roi Léopold Ier. » — *Journal de Bruxelles.*

« Au point de vue des révélations historiques, le nouveau livre de M. Juste est appelé à un grand et légitime succès. » — *Étoile belge.*

« L'ouvrage consacré au comte Le Hon n'a pas seulement une haute valeur pour la Belgique, mais il intéresse l'Europe entière par les données qu'il fournit sur l'établissement de la monarchie belge. » — *Historische Zeitschrift.*

« C'est une histoire diplomatique, précieuse par les révélations et les documents inédits qu'elle contient. » — *The Chronicle.*

CHARLES DE BROUCKERE.

1 vol. in-8°.

« C'est un portrait fidèle, quoique rapidement esquissé. Nous connaissons peu de biographies d'une lecture plus attrayante; mais aussi nous connaissons peu d'existences plus laborieuses, plus noblement employées que celle de Charles de Brouckere, peu de caractères plus sympathiques, malgré ses brusqueries et ses caprices, légers défauts qui faisaient d'autant mieux ressortir ses grandes qualités. » — *Indépendance belge.*

« Peu de carrières ont été aussi remplies que celle de Charles de Brouckere... La vie d'un tel homme est un

exemple et une leçon ; la notice que nous venons de lire nous paraît destinée à devenir un livre populaire. » — *Journal de Liége.*

« Le livre consacré à Charles de Brouckere vaut bien que l'on étudie la carrière de cet homme remarquable qui montra un talent également éminent dans les positions si diverses qu'il occupa successivement. » — *Schlesische Zeitung* (de Breslau).

LE COMTE DE MUELENAERE.

1 vol. in-8°.

« M. Th. Juste vient de publier le septième volume de ses études sur les *Fondateurs de la monarchie belge.* C'est la biographie du comte de Muelenaere, rédigée d'après des documents inédits. Ce volume présente, comme les précédents, un vif intérêt pour tous ceux qui s'occupent de notre histoire contemporaine. » — *Écho du Parlement.*

« M. Juste a très-habilement tiré parti des papiers inédits qui lui ont été communiqués par la famille de M. de Muelenaere. Les projets d'union douanière dont il a été question entre la France et la Belgique sous la monarchie de juillet, et dont l'ancien ministre des affaires étrangères fut l'un des plus persévérants adversaires, tiennent une place importante dans ce nouvel écrit. » — *Indépendance belge.*

« Cette nouvelle page d'histoire est une œuvre utile et nationale. Elle jette une précieuse clarté sur les événements qui ont entouré la naissance et le développement de notre nationalité. Nous devons remercier M. Th. Juste d'avoir mis en lumière, avec l'autorité de son talent, tous les

détails de la belle et utile carrière du comte de Muelenaere.» — *Journal de Bruxelles.*

« M. Th. Juste vient de publier, dans sa galerie des *Fondateurs de la monarchie belge,* la biographie de M. le comte de Muelenaere, ministre d'État, ancien ministre, l'un des hommes politiques éminents du parti catholique, dont on a pu dire avec vérité que son nom vivrait dans la mémoire de ses contemporains et passerait à nos descendants, car ce nom a été mêlé à tous les grands événements qui ont consacré notre existence politique, et il figure avec éclat dans les plus belles pages de l'histoire de notre régénération. » — *Étoile belge.*

LE LIEUTENANT GÉNÉRAL COMTE GOBLET D'ALVIELLA.

1 vol. in-8°.

« M. Théodore Juste, le consciencieux biographe des *Fondateurs de la monarchie belge*, vient de consacrer une intéressante notice à la carrière militaire, politique et diplomatique de M. le lieutenant général Goblet, comte d'Alviella, ministre d'État. L'auteur a tiré parti d'un grand nombre de documents inédits. » — *Indépendance belge.*

« ... Ce volume renferme une assez longue série de documents inédits, qui jettent un jour nouveau sur les nombreuses et graves péripéties qui ont longtemps tenu en échec la constitution définitive de la Belgique.... » — *Journal de Bruxelles.*

« ... La vie du général Goblet nous présente aussi des

luttes, des contrastes, des vicissitudes. Soldat fidèle et loyal, il semble d'abord hésiter entre un gouvernement qui a méconnu ses services, mais qui a reçu son serment, et son pays qui fait appel à son dévouement et à son activité; rallié comme malgré lui au nouvel ordre de choses, lui-même se révèle un homme nouveau. Cet ingénieur, que la révolution a trouvé occupé à construire des fortifications, se trouve être un habile diplomate, et il va à Londres chargé de la mission difficile de contrecarrer Talleyrand et de persuader Palmerston.

« Ces biographies sont écrites du style clair, simple, net, qui convient au genre. L'auteur est sobre de réflexions; il laisse parler les faits et les personnages eux-mêmes : il cite beaucoup. Grâce aux nombreux documents mis à sa disposition, lettres et papiers de famille, il a pu mettre dans tout son jour le rôle joué par chacun des hommes dont il retrace la vie. Bien des faits restés jusqu'à ce jour dans une certaine obscurité se trouvent ainsi éclaircis.... » — *Écho du Luxembourg*.

« M. Th. Juste vient d'ajouter à la galerie des *Fondateurs de la monarchie belge* un nouveau portrait qui a droit d'y figurer : c'est celui du lieutenant général comte Goblet.

« L'auteur rappelle la belle défense de Saint-Sébastien, qui fut pour le lieutenant du génie Goblet un beau titre de gloire et qui lui fit obtenir, à 23 ans, la croix de la Légion d'honneur; il rappelle la difficile et délicate négociation relative aux forteresses, confiée aux soins du général Goblet, par le roi Léopold Ier et si habilement menée et terminée; il expose avec concision, mais avec clarté, les motifs de la détermination hardie par laquelle, devenu

ministre des affaires étrangères, le général mit en demeure devant la conférence le cabinet de la Haye de s'expliquer sur ses intentions réelles à l'égard du traité du 15 novembre, et il parcourt les phases successives de la carrière bien remplie de l'homme d'État dont il raconte la vie et les actes politiques.

« M. Juste a pu enrichir sa relation de correspondances et autres papiers inédits qui jettent un jour nouveau sur les grandes affaires auxquelles M. Goblet a pris part, et joignent leur témoignage à celui des pièces authentiques sur les services qu'il a rendus au pays. » — *Moniteur belge.*

« ... Ambassadeur à Londres et à Lisbonne dans les moments les plus difficiles, ministre des affaires étrangères, chargé à plusieurs reprises de missions d'une extrême délicatesse, M. Goblet s'est montré en toutes circonstances homme de caractère, esprit élevé, digne et loyal agent du grand diplomate couronné dont il avait la confiance.... » — *Journal de Liége.*

LÉOPOLD Ier, ROI DES BELGES.

2 vol. in-8° (1).

« Cette biographie du roi Léopold Ier n'est pas un de ces panégyriques où l'on célèbre toutes les vertus et tous les

(1) *Leopold I, king of the Belgians*, authorized translation, by Robert Black, M. A. London, Sampson Low et Ce, 2 vol. in-8o.

Leopold I, Köning der Belgier, nach ungedruckten quellen, etc., deutsch von Dr J.-J. Balmer-Rinck (Gotha, F.-A. Perthes), in-8o.

Leven van Leopold I, eerste koning der Belgen, naer het fransch van Th. Juste. (Gent, W. Rogghé), in-8o.

mérites d'un monarque défunt. M. Th. Juste a voulu faire œuvre d'historien. Il a rassemblé les documents inédits, il est remonté aux sources pour ne rien ignorer de la carrière si longue et si remplie du roi Léopold Ier, et il nous a donné un récit riche en faits, où les jugements sont impartiaux, où les détails sont intéressants. » — *Indépendance belge.*

« Il eût été difficile de mieux exposer la carrière si brillante que Léopold a parcourue comme soldat, comme prince et comme roi... M. Th. Juste s'est montré, dans son livre, historien impartial et calme... C'est l'œuvre austère d'un patriote qui comprend sa mission et qui la remplit avec conscience, équité et modération. » — *Journal de Bruxelles.*

« Personne ne pourra écrire l'histoire de la Belgique indépendante, pendant le premier règne, sans puiser largement dans le livre de M. Th. Juste. » — *Journal de Gand.*

« La biographie de Léopold Ier présente un résumé complet, clair et bien divisé, de cette première et glorieuse partie de notre histoire nationale. » — *Précurseur.*

« Les biographies des *Fondateurs* seront dans l'avenir le commentaire perpétuel le plus fidèle et le plus instructif de notre histoire pragmatique... Les meilleures qualités de l'historien brillent dans la biographie du fondateur de notre dynastie nationale, et quoiqu'il se soit attaché à peindre un homme plutôt qu'une époque, son récit et ses appréciations se distinguent ici par une ampleur et une portée peu communes. » — *Journal de Liége.*

« Récemment un historien belge, dont l'impartialité n'est

contestée par personne, vient de publier, d'après des documents inédits, une très-intéressante biographie du roi Léopold, qui nous permet de saisir l'ensemble de sa carrière...» — *Revue des Deux Mondes.*

« Nous avons sous les yeux la deuxième partie de l'intéressant travail de M. Th. Juste sur le roi Léopold Ier. Ce travail se distingue par les qualités qui ont rendu le nom de M. Th. Juste populaire en Belgique : sincérité, clarté, simplicité. La dextérité du prince à ménager et à s'attacher les puissances voisines, la prudence proverbiale dont il fit preuve dans les circonstances critiques où il se trouva engagé à l'intérieur et à l'extérieur, la bienveillante protection dont il couvrit toujours ses proches, sa fidélité inaltérable dans ses affections, tous ces principaux traits qui constituent la figure imposante de Léopold Ier, surnommé le *Nestor de l'Europe*, ont été reproduits par M. Juste avec une vérité et aussi avec une expression dévouée dont le lecteur belge lui saura gré. Un grand nombre de lettres authentiques, de dépêches, de pièces diplomatiques, etc., etc., qui ont été communiquées à M. Juste et qu'il a reproduites à la fin de son volume, donnent une plus-value à son étude. » — *Le Nord.*

« Sans tomber dans le ton du panégyrique, l'auteur a su, avec un chaleureux patriotisme, faire une peinture vivante du roi Léopold Ier; se rendant l'interprète de la gratitude de son pays, il a rendu un légitime hommage au prince qui sut réaliser ces belles paroles : *Tant que je vivrai, je servirai de bouclier à la Belgique.* » — *Historische Zeitschrift.*

« Quoique l'auteur eût traité plus d'une fois avec succès

le développement récent de son pays, sa tâche n'était pas facile cette fois-ci. D'un côté, il ne devait pas blesser une nation qui pleurait encore un prince éminent; de l'autre, l'historien avait une trop haute idée de sa mission pour accorder des louanges faciles et banales. Les deux extrêmes sont évités avec le même tact. Ce qui donne en outre une valeur durable à cet ouvrage, c'est l'emploi judicieux et la communication de documents restés inconnus. » — *Literarisches Centralblatt.*

« L'auteur de tant d'ouvrages remarquables nous donne ici, d'après des sources authentiques, un exposé fidèle de la vie et des œuvres de Léopold Ier, le célèbre fondateur de la dynastie et de la liberté belges. » — *Österreichische militärische Zeitschrift.*

Extraits des journaux anglais.

« A readable biography of the wise and good King Leopold is certain to be read in England. The interest oft his life, unlike that of so many sovereigns, is not merely historical. He acted a great part on a noble stage, and his name is in a measure associated with all the stirring events of this century. The introduction to this biography of Leopold is the most interesting portion of the book. It describes the King in his study and in his home, the simplicity of his tastes, the energy of his character, his capacity for har work, his love of science and general literature, which included a special inclination for novel reading, his delight in fine scenery, and his passion for exercise. » — *Daily News.*

« However frequently the late King of the Belgians was designated in his lifetime by the honourable title of the « Nestor of modern politics, » it wat never made so clearly apparent why he merited that title until this biography was written. It is indeed delightful to follow M. Juste as he traces the eventful career of this eminent personage from the time of his being a cadet of the noble family of Saxe-Coburg, through his earlier days, when he took a prominent part in that eventful war, of the miseries of which the present generation have very little cognizance or thought, during which he saw and conversed with Napoleon I, and Alexander of Russia, and attached himself to the one, whilst he repudiated the offer of promotion from the other; and how afterwards he became the husband of the Princess Charlotte, to find, after a few months of happiness not often enjoyed by mortal man, all his prospects blasted by her cruel and sudden death; for we seem to pass through those eventful circumstances as in some measure participating in them. But it is when M. Juste comes to record the causes of Leopold I, accepting the Crown of Belgium, and of the manner in which he raised that little kingdom to a pitch of unexpected prosperity and prominence which it never could have anticipated, *that the real value of this biography is perceived.* Having had the advantage of reading M. Juste's biography in the original French, no less than by means of Mr. Black's remarkably well-made translation, we are able to say that a more important contribution to historica literature has not for a long while been furnished, or one that will more positively demand and receive the claim of present and future standard reputation. » — ***Bell's Weekly Messenger.***

« The author has shown considerable industry in the collection of correspondence, and has accomplished his task in an enthusiastic spirit. He, moreover, writes agreeably, and sometimes even eloquently; and he is so far impartial that he does not hesitate to record opinions adverse to his hero. M. Juste's book offers a sufficiently pleasant means of refreshing the memory, and of studying the character and career of a remarkable prince, who knew how to reap the full advantage of living in remarkable times. » — *Pall Mall Gazette.*

« This translation of the complete memoirs, by Mr. Black is executed, so far as a comparison of various corresponding passages in the two texts enables us to judge, with correctness, yet not without a graceful ease. This end is not often attained in translations so nearly verbal as this is: the book itself deserves to become popular in England. The subject is of interest, and the story is narrated without excess of either enthusiasm or depreciation. » — *Athenæum.*

« The interesting memoir of M. Juste gives us fresh details of the various complications and conflicting circumstances which affected the life of this popular sovereign. M. Juste is altogether a charming guide and companion. Much of the matter which M. Theodore Juste has collected is a new to us; and in giving us a thoroughly readable and interesting book, he has increased our admiration for a man whose name and fame must last, and whose glory will increase, as Belgium each year becomes the nearer and dearer friend of England. » — *The Examiner.*

« Circumscribed as are the limits of Belgium, its royal

founder, Leopold I, will ever occupy a foremost place among the distinguished worthies of his age. The rise of his fortunes and the development of his plans are the subjects of these volumes, for which the author has obtained his materials from original documents, or from credible and competent informants. The whole narrative is so perfectly in accord with our own observations and the universal testimony of Europe, that we read it with confidence and trust in it with satisfaction. » — *Morning Post.*

SYLVAIN VAN DE WEYER.

2 vol. in-8°.

« A mesure que l'on s'éloigne du mouvement d'idées qui a donné naissance à la nationalité et à la constitution belges, il devient plus intéressant et plus utile d'étudier les hommes de cette époque à qui notre pays doit une période de prospérité et de développement régulier, presque sans exemple sur le continent européen.... Il faut donc savoir gré à M. Théodore Juste de continuer sa galerie des fondateurs de notre nationalité, en nous faisant encore connaître l'un des plus éminents d'entre eux.... Après Léopold Ier, c'est à lui que la Belgique a dû cette inaltérable amitié de l'Angleterre, qui a toujours été notre principale sauvegarde. — M. Juste nous fait clairement voir l'œuvre diplomatique accomplie par M. Van de Weyer. Il publie à l'appui un grand nombre de lettres inédites du roi Léopold, de lord Palmerston et d'autres hommes d'État anglais. C'est plus qu'une simple biographie, ce sont des matériaux pour l'histoire générale. — M. Juste nous peint aussi dans l'éminent diplomate belge le bibliophile érudit, le spirituel écrivain, le fameux M. Du

Fan, le publiciste clervoyant et le penseur qui sait donner à des réflexions pleines de sens la forme la plus fine, la plus juste et parfois la plus piquante. — Un seul fait suffira pour faire comprendre l'autorité dont l'envoyé belge jouissait à Londres. En 1840, il fut désigné par l'Angleterre et par le Portugal pour régler, par une décision arbitrale, les différends qui s'étaient élevés entre les deux pays, marque inouïe de confiance qu'on n'a jamais accordée qu'à des souverains. — On lira avec un réel intérêt, et non sans un certain orgueil patriotique, l'étude que M. Juste a consacrée au diplomate, à l'homme d'esprit dont la Belgique n'oubliera pas le dévouement et les services. » — E.-L. (*Journal de Liége.*)

« M. Théodore Juste vient de consacrer deux volumes in-8° à la biographie de M. Sylvain Van de Weyer. Les documents inédits qu'il lui a été permis de consulter donnent un vif intérêt à cette étude politique, une des plus importantes de celles que l'auteur a consacrées aux « fondateurs de la monarchie belge. » » — *Indépendance belge.*

« ... Avec une carrière aussi remplie sous tant de rapports que celle de M. Van de Weyer, M. Juste ne pouvait manquer de nous offrir une trés-intéressante biographie. Ajoutons qu'il a su grouper les faits avec habileté et talent et qu'il les a retracés dans un style simple et clair. Ce qui donne en outre de la valeur au livre, ce sont les nombreuses citations et pièces inédites qu'on rencontre soit dans le texte, soit dans les appendices... » — *Revue de Belgique.*

« Nous n'analyserons pas les deux volumes de cette *Galerie*

qui viennent de paraître. Chacun sait que l'homme auque ils sont consacrés, et qui, pour le dire en passant, n'a point dû demeurer des siècles sous terre pour être apprécié, est un des types politiques les plus élevés et les plus remarquables qu'ait produits notre Belgique moderne. Polémiste, orateur du barreau, orateur politique, bibliophile, homme de salon, diplomate, *landlord*, M. Van de Weyer a su toujours et partout mériter de monter au premier rang, et s'y maintenir. A vingt-trois ans, l'opinion publique l'avait déjà remarqué ; à trente ans, il était un des hommes les plus influents de la révolution, et l'un des plus forts par son énergique modération. A trente et un ans, il devenait envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Léopold Ier à Londres. — Libéral, M. Van de Weyer eut la gloire et la force de rester, un des derniers, fidèle à ce grand parti de l'*union*, que les catholiques belges n'ont pas été les premiers à répudier, et qui, dans nos sociétés de transition, avait si bien vu que gouverner, c'est transiger, non avec les principes, mais avec les hommes et les faits. — Représentant à Londres de la pensée du pays et de la pensée de Léopold Ier, qui, depuis 1840 jusqu'à sa mort, fut un des plus vaillants et des plus influents champions de la paix européenne, M. Van de Weyer attacha son nom avec éclat à la naissance de notre jeune nationalité. A ce propos, nous ne pouvons nous empêcher de dire que le livre de M. Juste contient des faits extrêmement curieux sur nos premiers rapports avec les puissances étrangères. Ces faits surprendront bien des personnes ; mais qu'y faire ? Décidément, la statue du général Belliard, en tant qu'elle symbolise l'intervention *désintéressée* de *Louis-Philippe* en notre faveur en 1830, chancelle fort sur son piédestal. Le gouvernement

de Juillet, tout en ayant l'air de nous *défendre*, avait une envie assez marquée de nous *prendre* et, sans le *veto* énergique de l'Angleterre, il se fût peut-être passé cette fantaisie. — Ajoutons, en terminant, que les éléments principaux de la biographie de M. Van de Weyer sont empruntés aux archives particulières de cet homme d'État, archives qui, jusqu'à ce jour, étaient restées fermées à tout le monde, et qui sont particulièrement riches en documents émanés de la plume de toutes les sommités de l'Europe contemporaine. C'est là un fait qui donne aux volumes dont nous parlons une importance qui n'échappera à personne. » — E. P. (*Revue catholique,* 15 juillet 1871.)

« ... Enough for us that this Life of Sylvain Van de Weyer abounds in interesting matter — literary, social, and political; doing ample credit to M. Juste's discrimination, literary ability, and research... Rarely, very rarely, does it come to pass that the entire career of so eminent and active a man can be laid bare before the world in his lifetime — safely, fearlessly, and thruthfully — without reticence and without offence. » — *The Times.*

« Under the title of « The Founders of the Belgian monarchy » M. Théodore Juste has written one interesting series of biographies of the principal statesmen and diplomatists who cooperated in an enterprise which was more difficult and more perilous than, after forty years of success and prosperity, the present generation would readily suppose... Of these men, the one who forms the subject of the ninth of M. Juste's biographies has especial claims upon the regard of Englishmen; indeed, by long

residence among us, by family alliance, and by a peculiar and quite exceptional position as the representative of the Court most nearly allied to our own, and the most intimate and confidential adviser of his Sovereign, M. Van de Weyer has, for the best portion of a public life concerned with the highest cares and responsibilities, made England something more than his second country... » — *The Saturday Review.*

LE COMTE FÉLIX DE MÉRODE.

1 vol. in-8°.

« ... M. Juste a voulu tracer de cette belle et sympathique figure un portrait digne, vrai et complet. Il n'a omis aucun renseignement ni négligé aucun détail. Aussi son œuvre est-elle une des meilleures et des plus intéressantes parmi celles qu'il a consacrées à la mémoire des fondateurs de la monarchie belge. » — *Journal de Bruxelles.*

« ... On trouvera dans cette biographie une foule de renseignements curieux sur l'histoire nationale contemporaine : ils sont comme toujours puisés à ces sources inédites et notamment à ces correspondances intimes que M. Juste a le talent et le bonheur de se procurer.» —*Revue catholique.*

LORD PALMERSTON.

1 vol. in-8°.

« ... M. Juste s'est occupé surtout de représenter lord Palmerston dans ses rapports avec la constitution et le maintien de l'État belge, et a complété par d'autres communications les notions historiques dues au célèbre biographe du grand ministre anglais. » — *Journal de Liége.*

———

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE,

PAR THÉODORE JUSTE.

Léopold Ier, roi des Belges, d'après des documents inédits :
Première partie (1790-1832), 1 vol. in-8°.
Deuxième partie (1832-1865), 1 vol. in-8°.

Surlet de Chokier, régent de la Belgique, d'après ses papiers et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.

Le baron de Gerlache, ancien président du Congrès national, etc., 1 vol. in-8°.

Joseph Lebeau, ministre d'État, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Sylvain Van de Weyer, ministre d'État, ancien membre du gouvernement provisoire, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Londres, etc., d'après des documents inédits, 2 vol. in-8°.

Le comte Le Hon, ministre d'État, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris, etc., d'après ses correspondances diplomatiques et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.

Le lieutenant général comte Goblet d'Alviella, ministre d'État, etc., d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Le comte de Muelenaere, ministre d'État, etc., d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Charles de Brouckere, bourgmestre de Bruxelles, etc., 1 vol. in-8°.

Notes historiques et biographiques sur les fondateurs de l'État belge (1830-1870), d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Le comte Félix de Mérode, membre du gouvernement provisoire, ministre d'État, représentant, etc., d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Lord Palmerston, 1 vol. in-8°.

Le baron Stockmar, 1 vol. in-8°.

Alexandre Gendebien, membre du gouvernement provisoire et du Congrès national, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

L. De Potter, membre du gouvernement provisoire, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

BRUXELLES. — FR. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCC. D'EM. DEVROYE.

